

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Projet d'une *gigafactory* de  
batteries solides dans le  
Dunkerquois porté par Prologium

Concertation préalable  
22 septembre 2023 - 13 novembre 2023

Anne-Marie Royal et Jean-Louis Laure  
garante et garant désignés par la CNDP

Bilan remis le 13 décembre 2023



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Synthèse</b>	<b>4</b>
Quelques caractéristiques et enseignements clés de la concertation	5
Principales demandes de précisions et recommandations formulées par la garante et le garant	6
<b>Recommandations relatives à l'association du public et à la gouvernance du projet</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
Le projet objet de la concertation	7
La saisine de la CNDP	15
Garantir le droit à l'information et à la participation	16
L'analyse de contexte	18
Le travail préparatoire avec les porteurs de projet	18
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	19
<b>Avis sur le déroulement de la concertation</b>	<b>28</b>
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	31
Premières évolutions du projet résultant de la concertation	39
<b>Demandes de précisions au maître d'ouvrage et recommandations des garants</b>	<b>40</b>
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées	40
Recommandations de la garante et du garant pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de la concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	42
<b>Liste des annexes</b>	<b>44</b>

## Avant-propos

Le présent bilan a été établi et rédigé collégalement par la garante et le garant de la concertation préalable. Il a été communiqué dans sa version finale le 13 décembre 2023 sous format PDF non modifiable aux porteurs du projet, les sociétés Prologium et RTE, pour publication sans délai par leurs soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'environnement) :

<http://prologium.je-contribue.com/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public (CNDP).

Les co-maîtres d'ouvrage publieront pour leur part sous deux mois leur réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (art. R.121-24 du Code de l'environnement).

## Synthèse

La concertation préalable dont il est rendu compte ci-après concerne un projet de construction, puis d'exploitation, d'une *gigafactory*, **usine de production massive de batteries solides** pour véhicules électriques, au sein du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD), sur les communes de Bourbourg et Craywick (avec une éventuelle extension sur les communes de Loon-Plage et Mardyck). Ce projet industriel de grande envergure est porté par **Prologium Technology Europe SAS**, filiale française de la société taiwanaise Prologium Technology.

**RTE**, gestionnaire du réseau de transport d'électricité est associé au projet comme co-maître d'ouvrage à ce titre.

Les **acteurs du territoire se sont mobilisés** de façon active tout au long de la concertation. Le grand public s'est quant à lui tenu plus en retrait, hormis lors des événements ouverts (permanence sur les marchés par exemple) ou des rencontres organisées en milieu fermé (établissements d'enseignement...).

En dépit de cette participation inégale, **l'acuité et la pertinence des questions** abordées par les contributeurs, simple « *curieux* »<sup>1</sup> ou acteur averti, tout comme l'expertise des nombreux intervenants<sup>2</sup>, **ont conféré à la procédure de participation un intérêt certain** et ont permis de « faire bouger les lignes ».

Au-delà de l'objet industriel lui-même (l'usine et son process) les échanges ont illustré, sans les approfondir suffisamment, le **large spectre des sujets proposés à la participation** et les relations complexes entre le « mondial » (enjeux géostratégiques) et le « local » (enjeux économiques et sociaux).

La concertation a mis en évidence un certain nombre de **préoccupations et d'enjeux territoriaux** qui dépassent, sans l'exonérer de sa responsabilité, les compétences strictes et les capacités de réponse du maître d'ouvrage. Ces questionnements sollicitent en effet simultanément de nombreux acteurs et opérateurs locaux, dont l'association informelle au projet et l'implication, directe ou indirecte, génèrent en quelque sorte une **maîtrise d'ouvrage élargie ou « extensive »** de fait. Ces acteurs<sup>3</sup> ont été très présents et contributifs tout au long de la concertation.

La concertation préalable *stricto sensu* (au sens de l'offre de participation approuvée par la CNDP) a été complétée par plusieurs rencontres et événements, suggérés par les garants ou à l'initiative du maître d'ouvrage, visant à faire foisonner le dispositif d'information et de participation. Cette **inscription contextuelle dans le paysage dunkerquois** a suscité un fort intérêt et contribué à la visibilité du projet et, accessoirement, de la procédure de concertation.

---

<sup>1</sup> Selon l'expression d'un participant

<sup>2</sup> Les garants ont dû régulièrement insister pour que le panel des intervenants permette une réelle ouverture du débat.

<sup>3</sup> Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral, Grand Port Maritime de Dunkerque, Syndicat des eaux notamment.

## Quelques caractéristiques et enseignements clés de la concertation

Dans une large mesure la concertation a plutôt soulevé et questionné des **sujets relatifs aux impacts territoriaux du projet** (et aux impacts cumulés avec d'autres projets inscrits à l'agenda territorial<sup>4</sup>), plutôt que les caractéristiques du projet lui-même, son objet et ses modalités. L'opportunité du projet a été de ce fait relativement peu abordée, tant en ce qui concerne les fondamentaux que la finalité de la batterie solide comme solution aux nouvelles mobilités.

**Le principe et l'utilité de la concertation ont peu été questionnés**, sauf marginalement au travers de quelques interrogations relatives à la succession ou à la superposition des procédures de participation sur le territoire (abordant par exemple l'incohérence apparente de sollicitations redondantes du public) ou critiques visant le fonctionnement du site internet (voir infra). Plusieurs contributeurs ont fait part de leur satisfaction de pouvoir s'informer et donner leur avis au travers de cette procédure de participation.

Les acteurs économiques du territoire, tout en exprimant certains points de vigilance, ont confirmé globalement leur **soutien à un projet** qui s'inscrit parfaitement dans la perspective du développement économique de la Vallée de la batterie. Les associations environnementales pour leur part - cette appréciation est aussi partagée par certains élus - se sont parfois inquiétées d'une **approche** trop orientée vers la solution technique de la batterie solide, approche qui ne prendrait suffisamment pas en compte les **enjeux politiques et sociétaux** dans une réflexion de long terme (place de la voiture comme solution de mobilité, souveraineté énergétique et maîtrise des matériaux critiques...)

Prologium devra veiller, s'il décide de poursuivre son projet, à prendre en compte de façon précise les préoccupations exprimées par les uns comme par les autres, préoccupations dont il est rendu compte par la garante et le garant ci-après.

---

<sup>4</sup> À quelques jours de la fin de la concertation, dans sa séance du 8 novembre, pour répondre à la sollicitation du préfet de Région, la CNDP a désigné une mission de conseil dans la perspective d'un débat territorial à venir.

## Principales demandes de précisions et recommandations formulées par la garante et le garant

Les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à l'issue de la concertation préalable sont mentionnées ci-après. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points.

Ces différentes **demandes sont développées dans la dernière partie du bilan**. Un tableau complet, en annexe 1, est transmis aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre à ces observations.

### Suites à donner à des interrogations n'ayant pas trouvé réponse suffisante

1. Quel montage administratif, capitalisque et financier ?
2. Quelle insertion dans la chaîne de valeur (amont - aval), avec notamment la place du recyclage ?
3. Quel *business plan* (quel type de production pour quels types d'applications) ?
4. Quel format et quelle implantation pour le centre R&D ?
5. Quelle gestion et quel accompagnement du chantier ?
6. Quelles conditions de travail et offre d'emploi pour le territoire ?

### Recommandations relatives à l'association du public et à la gouvernance du projet

1. Création d'un comité de suivi consultatif associant l'ensemble des publics
2. Création (ou participation) d'une instance de gouvernance associant l'ensemble des acteurs
3. Création (ou participation) d'une structure de collaboration locale interentreprise permettant de coordonner et d'harmoniser les fonctionnements
4. Poursuite d'une présence active aux événements locaux et au sein de la communauté éducative
5. Inscription dans la concertation continue de temps de restitution des études et d'ateliers au fur et à mesure de l'avancement du projet
6. Création d'un lieu « la maison du projet »

# Introduction

## Le projet objet de la concertation

- **Responsable du projet, partenaires et acteurs associés**

Le projet d'usine de production de batteries solides est porté par le groupe industriel taïwanais **Prologium Technologie**<sup>5</sup> au travers d'une filiale française détenue à 100%, **Prologium, maître d'ouvrage**<sup>6</sup>.

Le **gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE** est co-maître d'ouvrage et a saisi conjointement la CNDP.

Le **Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)** et la **Communauté Urbaine de Dunkerque Dunkerque Grand Littoral (CUD)** sont également directement parties prenantes du projet au titre des impacts territoriaux et des solutions associées.

**Prologium est d'autre part soutenu financièrement par la Commission Européenne, l'État (Ademe) et la région des Hauts-de-France.**

- **Situation du projet et environnement du site**

**Prologium a retenu le site dunkerquois à l'issue d'une large présélection** (internationale, européenne puis nationale) mettant en concurrence quelque 90 sites répondant à différents critères tels que le foncier disponible, la disponibilité d'énergie décarbonée à coût compétitif, les opportunités offertes par l'environnement industriel local (économie circulaire et services associés, compétences et bassin d'emploi...), les facilités d'accès et d'approvisionnement (port en eaux profondes) ou encore les partenariats industriels susceptibles d'être conclus avec des opérateurs locaux et les capacités du territoire en recherche et développement, notamment sur les matériaux de base.

La zone de grande industrie retenue (ZGI 2 – Zone de Grande Industrie) du **Grand Port Maritime de Dunkerque** a vocation à accueillir des projets industriels de grande envergure visant, selon les collectivités locales, à « entrer dans un modèle industriel décarboné et circulaire ».

---

<sup>5</sup> ProLogium Technologie est une entreprise taïwanaise, créée en 2006, spécialisée dans la recherche, le développement et la fabrication de batteries électriques solides.

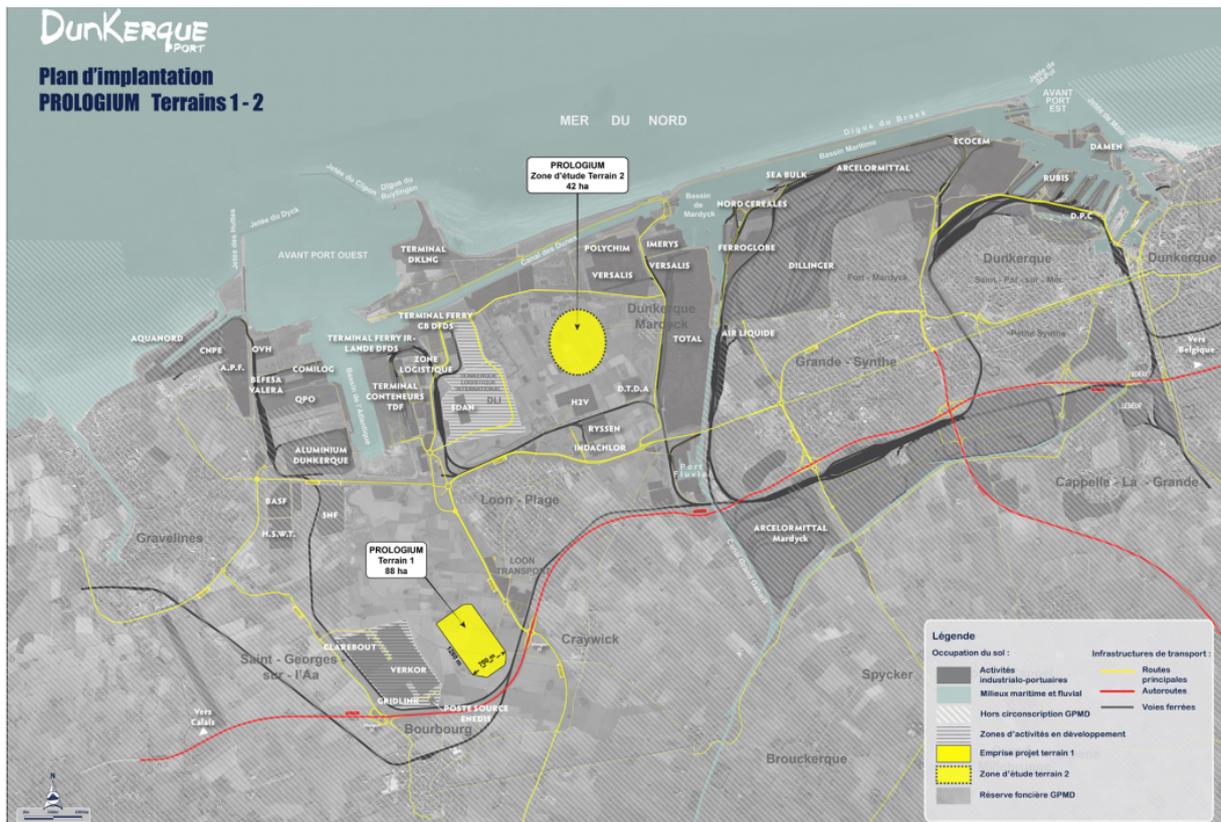
<sup>6</sup> Prologium s'appuie sur un consortium d'ingénierie pour la conception, la construction, l'architecture et la gestion de projet ; l'entreprise a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en concertation et à une agence de communication.



Vue aérienne du Grand Port Maritime de Dunkerque (source : site internet du GPMD)

Dunkerque constitue le troisième port de France. Sa localisation lui permet de capter une partie du marché maritime belge et hollandais et permet à ses *gigafactories* de bénéficier de la **proximité des constructeurs automobiles** de l'Europe du nord (rayon de 300 km) avec la possibilité de combiner les transports maritimes, fluviaux et ferroviaires.

L'offre foncière du GPMD reste significative, dans un environnement économique et commercial en renouveau, porté par un projet d'aménagement important à proximité des *gigafactories*, CAP 2020, projet qui va augmenter la capacité portuaire.



Situation du projet Prologium au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque (source : dossier de la concertation)

Le projet de ProLogium s'inscrit dans la structuration d'une filière locale de production de batteries **pour les véhicules électriques**. Bassin industriel historique en décroissance la région des Hauts-de-France a fait le choix d'une réindustrialisation<sup>7</sup> fondée sur la décarbonation.

Le projet de *gigafactory* de batteries solides, co-porté par Prologium et RTE, vient compléter l'offre de *gigafactories* en cours de développement sur le territoire, désormais connu sous le nom « **Vallée de la batterie** » : ACC, Envision, Verkor...

**La France a été également considérée favorablement par Prologium** au vu des évolutions récentes de la réglementation en faveur de l'économie circulaire dans le cadre du plan *France 2030*. Prologium estime enfin que le marché français est porteur, tant du fait des stratégies des industriels que du comportement des consommateurs en faveur de l'électromobilité.



Situation du projet Prologium au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque  
(source : réunion publique du 11 octobre à Gravelines)

<sup>7</sup> Le territoire du Dunkerquois vit une révolution industrielle équivalente, voire plus importante, à celle vécue dans les années 60 avec l'installation de la sidérurgie « sur l'eau ». En effet l'industrie existante se transforme simultanément avec des projets de décarbonation de l'industrie chez ArcelorMittal Dunkerque avec l'évolution du processus de fabrication de l'acier ; avec le projet d'Artagnan de captation, de transport et de séquestration du carbone porté par Air Liquide et des industries de l'arrière-pays, Lhoit dans le Boulonnais et Equiom dans l'Audomarois ; avec le développement de nouvelles filières industrielles, production d'acier électrique pour les moteurs des véhicules électriques par ArcelorMittal Mardyck ... et des projets de production d'énergies « vertes » : carburant de synthèse pour le projet Reuze, électricité nucléaire avec le projet de deux EPR à Gravelines) ou électricité renouvelable avec le parc éolien en mer mais aussi d'hydrogène dit vert projet H2V59.

- **Objectifs du projet selon Prologium**

La *gigafactory* projetée par Prologium vise, à pleine capacité, **une production de 48 GWh d'inlays<sup>8</sup> et 12 GWh de cellules, permettant l'équipement de 500 000 à 700 000 véhicules électriques selon la puissance de la batterie.**

Première usine de production de masse de batteries solides en Europe et 4<sup>e</sup> *gigafactory* dans la région des Hauts-de-France, le projet Prologium entend répondre aux impératifs de la décarbonation de l'économie et s'inscrit dans les stratégies européenne et française pour limiter le réchauffement climatique en contribuant à la **transition vers l'électromobilité.**

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

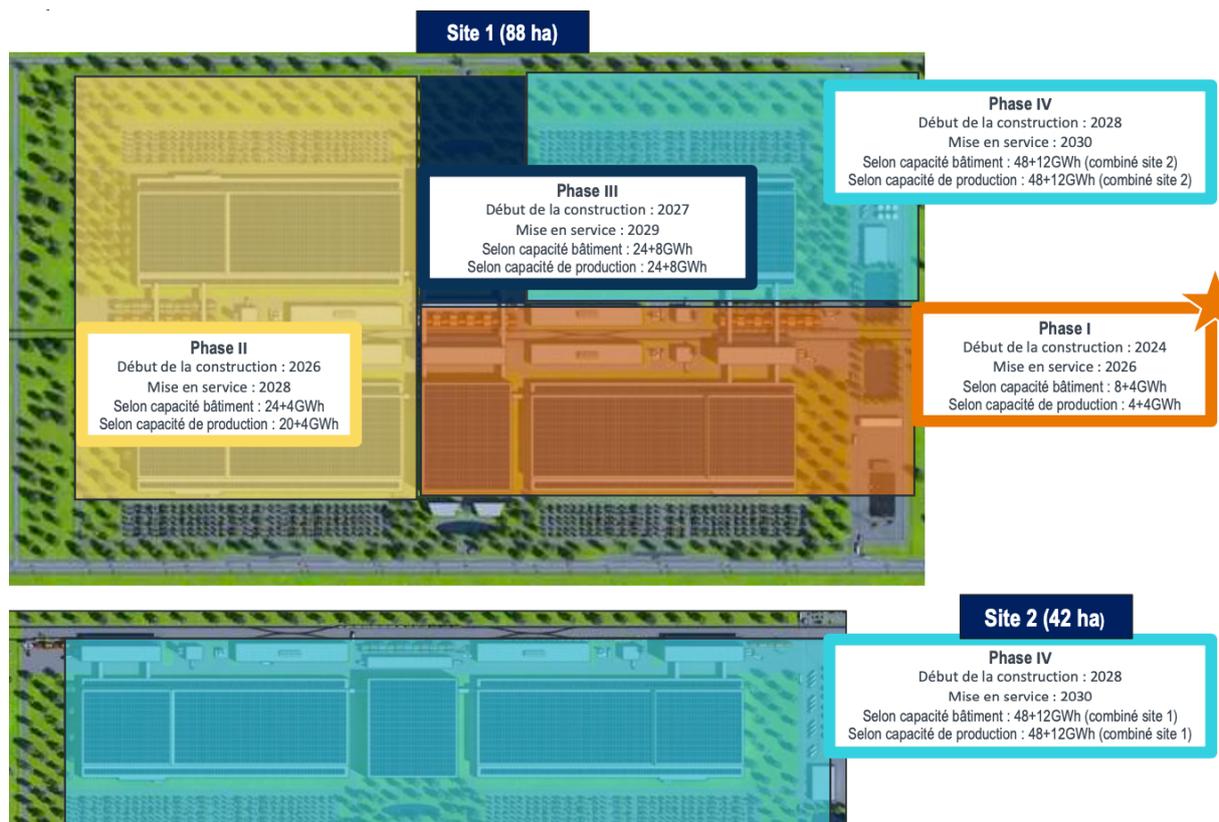
Le projet dunkerquois constitue la **concrétisation d'un projet industriel** - dont le prototype a été testé dès 2017 à Taïwan sous la forme d'une ligne de production pilote de 40 MWh - qui sera déployé au sein d'une usine de préproduction de masse (d'une capacité de 0,5 jusqu'à 2 GWh) en cours d'achèvement à Taïwan.

Tel qu'il a été soumis à la concertation, le projet requiert un **foncier de 130 hectares**, répartis sur deux sites. Le site 1, sur la Zone de Grande Industrie II du GPMD serait déployé en 4 phases, la phase 1 (4 GWh de capacité cellulaire) étant susceptible de démarrer en production dès 2026. À terme, ce premier site pourrait produire 32 GWh d'inlays et 8 GWh de capacité cellulaire. Le site 2 (42 hectares) est prévu ultérieurement, sous réserve d'une impossibilité d'optimisation du site principal, pour une production supplémentaire de 16 GWh d'inlays et 4 GWh de capacité cellulaire.

Prologium a communiqué quelques précisions sur le gabarit des constructions : le bâtiment le plus haut serait l'entrepôt, avec une hauteur de 30 mètres ; la hauteur de la zone d'entrée des matériaux de l'usine d'inlays devrait être d'environ 20 à 25 mètres ; la hauteur des autres surfaces serait d'environ 16 à 18 mètres.

---

<sup>8</sup> Inlay : module de base au format mono couche dont l'assemblage de plusieurs unités forme une cellule de batterie.



Distribution et déploiement du projet Prologium dans l'hypothèse de l'occupation de deux sites du Grand Port Maritime de Dunkerque (source : dossier de la concertation)

Prologium met en avant les **spécificités de la batterie solide** qu'elle a développée et la situation concurrentielle pour justifier le choix du site, les **caractéristiques de l'usine** et son plan de déploiement. L'entreprise exclut de recourir à une autre énergie que l'électricité, indispensable au process industriel (voir ci-après).

Selon l'entreprise « la non-réalisation du projet retarderait l'amélioration du bilan carbone, et plus globalement de l'empreinte environnementale des batteries et véhicules électriques diffusés en Europe. En effet, le projet de Prologium en France a pour objectif de contribuer à la **stratégie nationale bas-carbone**, notamment en favorisant le développement du marché de véhicules électriques et grâce à la recyclabilité accrue de son électrolyte à l'état solide. »

Au moment de la saisine de la CNDP Prologium a annoncé avoir d'ores et déjà engagé ou conclu de nombreux partenariats opérationnels avec des fournisseurs, clients, intégrateurs, entreprises de recyclage...

- **Caractéristiques du raccordement électrique**

Prologium a estimé à 39 MW en 2026, jusqu'à 566 MW à pleine charge en 2031, les besoins d'approvisionnement en électricité de sa *gigafactory*. Outre l'alimentation principale, les sites doivent disposer d'une alimentation de secours complémentaire de l'alimentation principale permettant d'assurer en toutes circonstances la totalité de la puissance requise.

Le niveau de tension de raccordement a été évalué par RTE à 400 000 volts pour le site principal (et à 225 000 volts pour le site secondaire éventuel). Les modalités de raccordement des deux sites étaient encore à d'étude au début de la concertation. Elles seront précisément définies dans le cadre de la proposition technique et financière (PTF) qui sera ultérieurement soumise à Prologium par RTE.

RTE se propose de satisfaire aux besoins de Prologium en deux étapes, tout d'abord, dès 2026, par un raccordement provisoire souterrain au poste électrique existant de Grand Port à Bourbourg (liaison de 225 000 volts), évoluant à terme, en 2028, puis 2029, vers un raccordement souterrain au poste de Flandre Maritime (liaison de 400 000 volts) projeté sur la commune de Saint-Georges sur l'Aa.

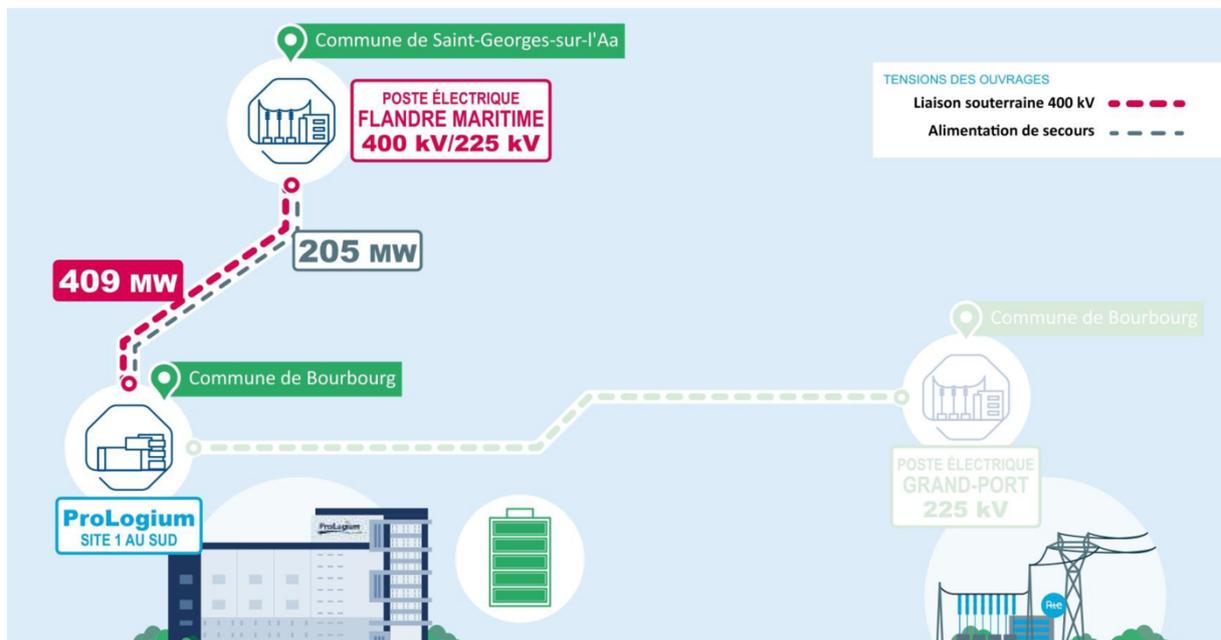


Schéma d'alimentation électrique de l'usine à terme (source : RTE, réunion publique du 11 octobre à Gravelines)

### • Coût et financement

Le coût **prévisionnel** global du projet porté à la concertation par Prologium est estimé à **5,2 milliards d'euros** (soit 1 milliard pour la construction de l'usine<sup>9</sup> et 4,2 milliards pour les outils de production) valeur 2022 HT, non compris le coût du raccordement au réseau électrique estimé par le maître d'ouvrage entre 40 et 60 millions d'euros.

Le projet serait déployé et financé en **plusieurs phases sur huit ans** (2024-2031), la première phase représentant un investissement d'environ 840 millions d'euros financés pour 60 % sur fond propres et subventions publiques, pour 40 % par emprunt bancaire. La société Prologium envisage des augmentations de capital ultérieures, le cas échéant par une introduction en bourse.

<sup>9</sup> Hors foncier, le terrain aménagé étant loué au GPMD.

- **Contexte et enjeux du projet**

La concertation a porté sur un objet inédit pour une usine de production de masse de batteries électriques, dont la définition et la mise en œuvre opérationnelle, du fait de la complexité du projet, n'étaient pas encore complètement stabilisées au moment de la procédure d'information et de participation.

### **Un projet inédit**

Le projet de *gigafactory* **porté par Prologium est inédit à de nombreux égards** : par son objet (la batterie solide constitue une rupture technologique et une innovation majeure), par son ampleur (48 GWh d'inlays, 12 GWh de cellules permettant d'équiper entre 500 000 et 700 000 véhicules selon la puissance de la batterie), par son coût (5,2 milliards d'euros HT) et le financement public qui lui est associé...

Ces différentes caractéristiques, extraordinaires au sens premier du terme, à la fois objet de sidération et potentielle source de curiosité, sont difficiles à appréhender – donc à questionner – par le public.

### **Un déploiement en perspective**

Hormis les **caractéristiques hors normes** du projet l'absence d'un retour d'expérience équivalente (« *on ne l'a encore jamais fait*<sup>10</sup> ») interroge, le public comme les acteurs locaux ou les administrations. Il s'agit en effet de passer du stade de la recherche (le module d'inlay à produire sera celui de dernière génération) à celui de **prototype** (la mise en service de l'usine de préproduction de Taoyuan était programmée pour la fin de l'année 2023), puis à celui de la **production à grand échelle** (*gigafactory*).

### **Un calendrier conditionnel**

Autant la vision de long terme, le design global et les modalités de la future exploitation de l'usine semblent maîtrisés par le maître d'ouvrage, autant des incertitudes demeurent sur la **mise en œuvre opérationnelle**. En effet la succession et le rythme d'engagement des **différentes étapes sont elles-mêmes conditionnées** à la validation, tant technique que commerciale ou financière, de chacune d'entre elles (cette incertitude s'applique par voie de conséquence au recours éventuel à la seconde parcelle qui serait mise à disposition par le GPMD).

Le projet s'inscrit enfin dans une dynamique intensive d'implantation ou de programmation de *gigafactories* sur le Dunkerquois, **2023 étant considérée comme une « année de bascule »** par de nombreux acteurs au regard des impacts majeurs de cette expansion pour le territoire. Ce contexte accroît significativement la sensibilité de l'intégration du projet.

---

<sup>10</sup> Propos du maître d'ouvrage lors de la réunion de partage des contributions le 7 novembre. Le dossier de la concertation précise par ailleurs que « la technologie de la batterie solide (*est*) en cours de développement ».

- **Contexte et enjeux de la concertation**

La conception du dispositif et le déroulement de la concertation ont été orientés par plusieurs autres éléments de contexte : l'inexpérience initiale du maître d'ouvrage principal, le manque de stabilisation du projet mis en débat, la familiarité des publics de proximité avec les installations industrielles ou encore le portage politique affirmé du projet. Il a été tenu compte au mieux de ces caractéristiques – qui pouvaient constituer autant de freins initiaux à la mobilisation et à la participation – dans l'organisation de la procédure.

### **Une maîtrise d'ouvrage profane**

**Peu familier des procédures de participation** « à la française »<sup>11</sup> Prologium a dû s'approprier dans un temps très court les prescriptions règlementaires d'une part, les principes et la méthodologie de la CNDP d'autre part (sans compter avec les exigences des garants...). Après une période de flottement - qui a donné lieu à de nombreux échanges et mises au point - le maître d'ouvrage a su réduire significativement cet écart.

### **Un projet non stabilisé**

Au moment de l'élaboration du dossier de la concertation différentes études étaient encore en cours et certains aspects de l'usine restaient à finaliser ; cette situation, naturelle pour un projet industriel de cette nature et de cette importance, a conduit le maître d'ouvrage à communiquer **parfois des informations partielles ou approximatives**. Si certains aspects questionnés ont pu être renseignés en cours de concertation (par exemple dont les résultats d'étude ont pu être divulgués) d'autres n'ont pas trouvé de réponse (par exemple parce qu'ils étaient en cours de négociation) et ont été renvoyés à une échéance plus lointaine. Les demandes de précisions formulées par la garante et le garant portent notamment sur ces différents sujets (voir ci-après).

Tout au long de la préparation de la procédure et pendant le déroulement de la concertation préalable Prologium a pu toutefois apporter, au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, des précisions et des éclairages nouveaux ou complémentaires. Ces travaux (élaboration de l'étude d'impact et de dangers, constitution du permis de construire...) ont donné lieu à des **communications régulières au fur et à mesure** de leur avancement.

### **Un territoire à forte culture industrielle**

Le Dunkerquois accueille traditionnellement **des industries lourdes** concentrées notamment dans le périmètre du Grand Port Maritime. Cette expérience et cette **culture industrielle** présentent à la fois l'avantage d'une connaissance et d'une acclimatation préalables qui facilitent l'acceptation et l'intégration des projets mais, simultanément, **l'inconvénient d'une habitude** qui peut tétaniser, voire conduire à une forme de résignation. Les nouvelles générations, n'ayant du passé industriel qu'une image datée (celle des hauts fourneaux...), devront découvrir et se familiariser avec un modèle manufacturier réinventé et avec des métiers redéfinis dans leur compétence et leurs pratiques, orientés notamment sur la décarbonation de l'économie.

---

<sup>11</sup> Au contraire de son partenaire RTE, habitué des procédures d'information et de participation du public, notamment les concertations *Fontaine* spécifiques aux ouvrages de transport d'électricité.

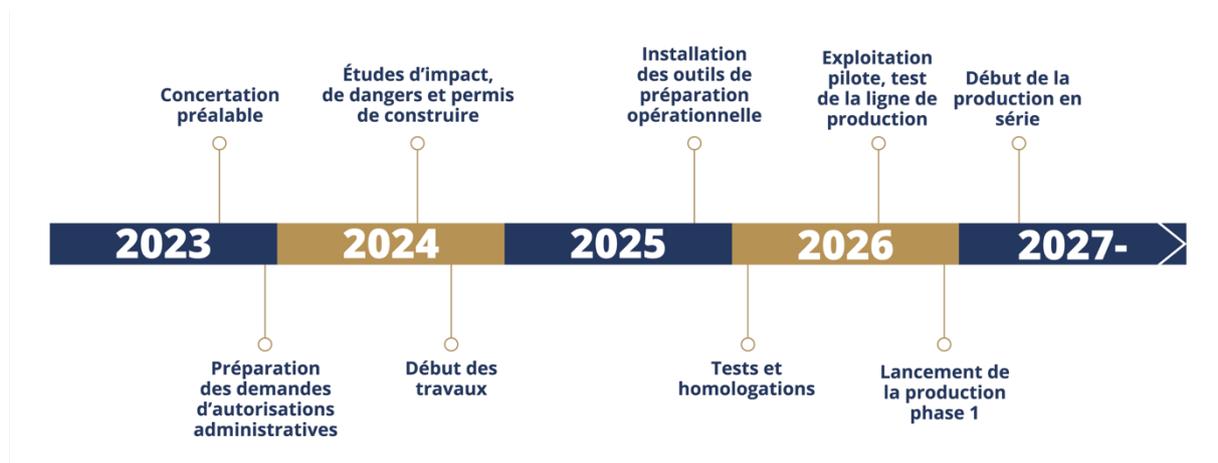
La concertation a été organisée en outre juste après celle menée pour un autre projet de *gigafactory*, l'usine de Verkor<sup>12</sup>, implantée à proximité immédiate de l'emprise de l'usine Prologium. Cette temporalité et la similitude des outils et modes de concertation proposés pouvaient créer une certaine confusion dans l'esprit du public.

### Un projet porté et soutenu au plus haut niveau

Quelques mois avant le lancement de la concertation préalable, le 12 mai 2023, le président de la République Emmanuel Macron était venu à Dunkerque pour annoncer officiellement, en présence du président directeur général et fondateur de Prologium Vincent Yang, le **choix de l'Europe, de la France et du Dunkerquois** pour l'implantation de l'usine. Ce **geste politique fort**, associé au portage volontariste des acteurs économiques locaux, était susceptible de réduire la possibilité de questionner le projet au fond, c'est-à-dire son opportunité.

- **Calendrier prévisionnel du projet et de la mise en service envisagée.**

S'il décide de poursuivre le projet à l'issue de la concertation préalable le maître d'ouvrage envisage, après l'enquête publique et l'obtention des autorisations administratives nécessaires (autorisation environnementale, permis de construire...), un **démarrage du chantier courant 2024** et une **mise en service progressive de l'usine à partir de la fin 2025/ début 2026**, pour un fonctionnement à pleine capacité en 2031.



(Source : Prologium)

### La saisine de la CNDP

- **Décision d'organiser une concertation**

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été formellement saisie par Prologium et RTE le 24 mars 2023. Par décision n° 2023/27/PRLOGIUM/1, prise lors de sa séance plénière du 5 avril 2023 (en annexe 2), **la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable** selon l'article 121-9 du Code de l'environnement et a désigné Madame Anne-Marie Royal et Monsieur Jean-Louis Laure garante et garant de la concertation, considérant que le projet comportait des impacts significatifs sur l'environnement local et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs.

<sup>12</sup> <https://colidee.com/verkor>

L'examen du dossier de la concertation, puis des modalités de la concertation, ont été examinées par la Commission, de façon dérogatoire pour tenir compte d'enjeux de calendrier argumentés par le maître d'ouvrage, en deux temps.

Par décision n° 2023/97/PROLOGIUM/2, prise lors de sa séance plénière du 26 juillet 2023 (annexe 3), **la CNDP a validé les modalités proposées par le maître d'ouvrage, laissant toutefois la possibilité d'un aménagement ultérieur du dispositif** au vu du dossier de la concertation.

Par décision n° 2023/106/PROLOGIUM/3, prise lors de sa séance plénière du 6 septembre 2023 (annexe 4), a décidé du calendrier de la procédure (22 septembre – 13 novembre 2023). Néanmoins la Commission a considéré que **le dossier de concertation** proposé par les maîtres d'ouvrage devait « être **complété** par une fiche qui sera mise en ligne préalablement à la table ronde sur l'électromobilité, comportant des informations sur les **besoins énergétiques globaux** engendrés par les différents projets d'usines de batteries électriques dans les Hauts-de-France, pour lesquels RTE sera amené à fournir de l'énergie ».

La CNDP a également demandé que la **concertation** sur le projet Prologium soit « **articulée avec celle du projet ORANO XTC** permettant, dans la mesure du possible, d'aborder les sujets communs et transversaux, notamment les impacts cumulés, la pression sur la ressource d'eau, le besoin en électricité et les garants veilleront à cette mise en cohérence des différentes concertations, y compris avec les projets en cours ».

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la Charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public (CNDP) est l'autorité administrative indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la **lettre de mission de la garante et du garant**. Les garants ont reçu leur lettre de mission (annexe 5) le 20 avril 2023.

### ● Le rôle des garants

**Un garant ou une garante est** une personne inscrite sur la liste nationale des garants. Elle est **neutre et indépendante**, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant.

Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garant(s) ou garante(s) pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garants rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet et à la CNDP, et diffusé à tous les acteurs.

Dans ce cas précis du projet Prologium, la garante et le garant avaient pour mission d'être particulièrement attentifs aux questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-t-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ? Quelles sont ses conditions de faisabilité sociale ?
- S'agissant de la quatrième usine pour la France de batteries électriques dans cette même région, de la plus grande envergure, l'effet cumulé de la concentration de ces usines doit être questionné et notamment les besoins importants de consommation en eau, en électricité, de même que le risque industriel.
- De la même manière les questions de recrutements (emplois qualifiés ou non) doivent être débattus avec le public.

La Commission demandait par ailleurs aux garants de faire des préconisations très précises au maître d'ouvrage quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec le maître d'ouvrage pour qu'il mette tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. À la suite de la concertation préalable, si le porteur de projet décide de poursuivre son projet, une concertation continue est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

## Le travail préparatoire des garants

### L'analyse de contexte

La garante et le garant, nommés au début du mois d'avril, n'ont eu, après une **période initiale de prise de connaissance du projet**, que peu de temps pour aller à la rencontre du public et des acteurs, tandis que la rédaction du dossier du maître d'ouvrage et l'élaboration des modalités de la concertation étaient simultanément engagées et se sont poursuivies au cours de l'été. Il s'avère en outre que peu d'associations environnementales se trouvent représentées sur la plateforme industrielle.

Cette phase préparatoire a été cependant facilitée et enrichie par l'expérience de collaboration avec les acteurs locaux acquise au cours des concertations précédentes, complétée par la **connaissance fine du contexte local par la garante**<sup>13</sup>. Cette connaissance des acteurs et des enjeux du territoire a été approfondie au travers d'une série d'entretiens spécifiques sur ce projet (élus locaux, sous-préfet, services de la CUD, de la Région, du GPMD, de la DREAL, du syndicat des eaux, de la SAFER... et acteurs associatifs).

**Le projet Prologium est arrivé en concertation parallèlement** à la concertation initiale du projet *CAP Décarbonation* et de trois concertations continues (parc éolien en mer, *gigafactory Verkor*, production d'acier électriques bas carbone ArcelorMittal Dunkerque) et peu de temps après la fin d'autres procédures de concertation pour la production d'hydrogène par H2V et d'acier électrique par ArcelorMittal Mardyck, dans une période où l'on commence à parler localement du débat public à venir sur la construction des deux futurs EPR. Par ailleurs au-delà des procédures de concertation sous l'égide de la CNDP, de nombreuses enquêtes publiques ont lieu simultanément sur ce territoire en particulier sur les aménagements portuaires dont celle sur ZGI2 (zone de grande industrie n°2) sur laquelle est prévue l'implantation principale de Prologium.

Les garants ont pu identifier à travers ces différents contacts les enjeux (voir ci-dessus, page 13), les thématiques et les modalités de concertation à partager avec le porteur de projet. Successivement, à l'occasion des différents événements de la concertation, les garants ont pu vérifier et approfondir les thématiques repérées et angles de discussion.

### Le travail préparatoire avec les porteurs de projet

Les garants ont engagé la **préparation de la procédure de concertation** avec les représentants de Prologium et RTE **dès le printemps 2023**. Une réunion de travail hebdomadaire (essentiellement par visio-conférence après une première réunion d'installation en présentiel à Paris), complétée de compte-rendus établis par le maître d'ouvrage et de notes de cadrage des garants (mémos), a mobilisé les protagonistes durant tout l'été (soit au total une vingtaine de rendez-vous, sans compter les échanges directs avant ou après chaque événement de la concertation).

---

<sup>13</sup> Anne-Marie Royal assure simultanément la fonction de déléguée régionale de la CNDP pour les Hauts-de-France.

Ces réunions ont permis d'aborder successivement tous les aspects de la procédure, dans un **esprit d'écoute et de compréhension réciproques**. Comme évoqué plus haut, le dispositif de concertation a été validé par la Commission nationale du débat public en séance plénière. Les différentes recommandations formulées par les garants relatives à la mise en œuvre opérationnelle de la concertation n'ont pas toujours été retenues par le porteur de projet sans que cette absence de prise en considération ait été toujours justifiée. La mise au point de la plateforme numérique, qui a fait l'objet de malentendus, a donné lieu à des arbitrages contestables du point de vue des garants.

**L'équipe projet** de Prologium en France, encore réduite au printemps à son président pour l'Europe (mais épaulée dès le départ par une assistance à maîtrise d'ouvrage en concertation), s'est **étouffée progressivement**, tant sur le plan opérationnel que fonctionnel. Le recrutement au mois de septembre d'un directeur de la communication, devenu l'interlocuteur principal des garants, a constitué un tournant très positif, à un moment crucial dans l'organisation des relations.

**Prologium a été représenté dès le départ au plus haut niveau** par le président Europe de l'entreprise, très attentif et impliqué à toutes les étapes de la concertation. Les garants ont eu face à eux un véritable "chef de projet" ; et le public un interlocuteur de premier plan. La bonne volonté, les qualités d'adaptation et les efforts réalisés en matière d'acculturation à la démocratie participative par l'entreprise ont été significatifs.

Les garants ont participé à deux **comités de pilotage**<sup>14</sup> du projet (les 8 juin et 12 septembre) présidés par le sous-préfet de Dunkerque.

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garants concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

### Périmètres de la concertation

La définition des "périmètres" de la concertation a fait l'objet de nombreux échanges, tant du point de vue du **cadre des thématiques** abordées qu'en ce qui concerne la définition des **publics concernés**.

Compte tenu des caractéristiques spatio-temporelles du projet le périmètre de la concertation a été considéré de façon extensive.

La plupart des acteurs (dans une moindre mesure les communes, sauf sur les impacts à leur échelle) ont considéré la nécessité d'une approche et d'une réflexion globales sur les enjeux territoriaux et les effets cumulés à moyen et long terme des nouvelles installations industrielles

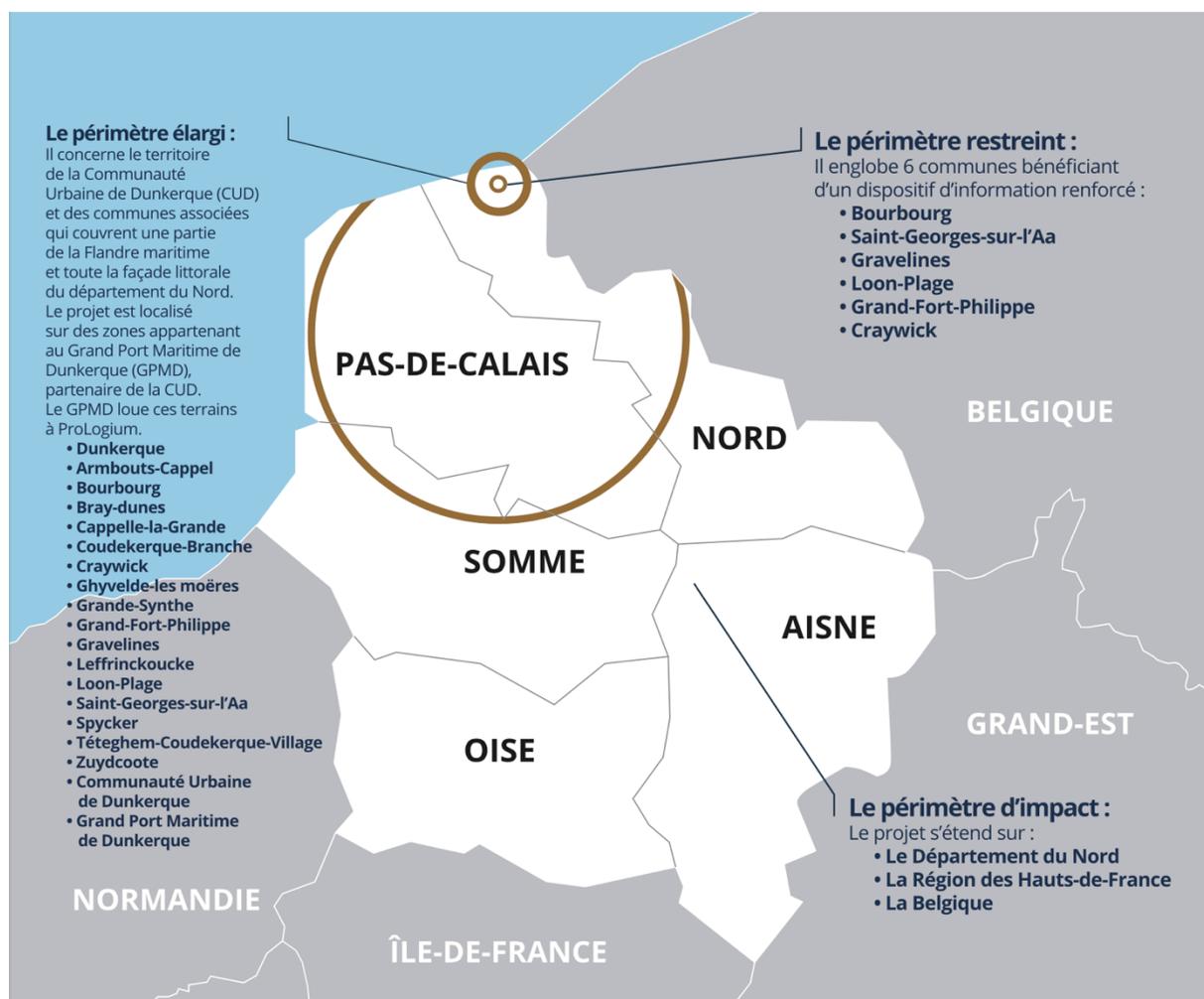
---

<sup>14</sup> Un comité de pilotage a été programmé le 12 décembre sous la présidence du préfet du Nord.

et le besoin de sortir des limites administratives de la CUD. Cette constatation a conduit à l'extension du périmètre de la concertation à une zone d'emploi et de vie élargie<sup>15</sup>.

Trois périmètres « concentriques » ont été déterminés au regard des relations immédiates ou plus distantes du projet industriel avec son environnement :

- le périmètre de proximité (périmètre « restreint ») correspondant aux 6 communes directement impactées par l'implantation de l'usine. Ce périmètre a fait l'objet d'un dispositif d'information renforcé auprès des « riverains » ;
- le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque (périmètre « élargi ») ;
- le périmètre global (périmètre « d'impact ») étendu aux départements du Nord et du Pas-de-calais, à la région des Hauts-de-France, jusqu'aux zones frontalières.



Les périmètres de concernement de la concertation (source : dossier de la concertation)

<sup>15</sup> Aujourd'hui 40% seulement des nouveaux salariés recrutés dans les industries résident sur le territoire de la communauté urbaine ; il faut donc considérer, ProLogium s'installant à équidistance de Calais et Dunkerque, une zone plus large allant jusqu'à Hazebrouck, au sud Saint Omer et à l'ouest le Boulonnais. Cette zone correspond à une partie du Pôle Métropolitain de la Cote d'Opale (PMCO).

## Calendrier

Comme indiqué ci-dessus, la concertation préalable s'est déroulée sur une période d'un peu moins de huit semaines, soit du **22 septembre au 13 novembre 2023**, l'ensemble des rendez-vous étant également répartis sur la période. Ce calendrier a été amplifié, en amont et en aval, grâce à plusieurs manifestations (voir ci-après).

## Points de vigilance

Les garants ont régulièrement attiré l'attention des porteurs de projet (et de son conseil en concertation) sur plusieurs points de vigilance, sans que leurs alertes et recommandations aient toujours été suffisamment entendues :

- Dans son effort (légitime) pour favoriser une insertion harmonieuse de son projet dans le territoire Prologium a eu tendance, dans sa communication écrite ou numérique (ou encore lors des événements), à adopter un ton trop institutionnel, voire promotionnel ou commercial. Les garants ont notamment demandé systématiquement un rééquilibrage des discours entre la promotion du projet et l'information nécessaire à la concertation, un rappel du cadre réglementaire dans lequel la concertation était organisée, un traitement de la concertation à parité avec celui réservé au projet (cosignatures par exemple des porteurs de projet et de la CNDP) ;
- Une certaine « connivence » affichée par Prologium avec les acteurs du territoire, habitués à travailler ensemble depuis plusieurs mois sur un projet commun (maîtres d'ouvrage, collectivités locales, aménageur, bureaux d'étude...) présentait le risque, malgré les habitudes de convivialité locale, de créer un entre soi, de la confusion et de tenir le public à l'écart ;
- La haute technicité de certains aspects du projet et le langage spécialisé (acronymes...), parfaitement maîtrisés par les représentants de l'entreprise, de même qu'un usage fréquent de formulations anglosaxonnes, étaient susceptibles de dérouter le public ;
- Eu égard au volume important d'informations et à leur complexité leur mise forme n'a pas toujours permis une accessibilité optimale, notamment dans les présentations ou les supports des réunions publiques (diapositives, kakémonos...).

### ● Le dispositif de concertation

## L'accès à l'information

Le support principal pour l'information du public a été le **dossier de concertation du maître d'ouvrage**, document d'environ 90 pages, organisé selon trois grandes séquences (le contexte économique et les enjeux stratégiques, la présentation du projet, les impacts territoriaux), complétées par la présentation de la concertation (principes et organisation). Le dossier de la concertation, accessible et téléchargeable sur le site internet, a été imprimé à 500 exemplaires, diffusés notamment lors des rendez-vous publics.

Une **plaquette de synthèse** et un flyer ont été édités chacun à 1 100 exemplaires et diffusés dans les mêmes conditions.

Un **support audio visuel** de présentation du projet industriel (*motion design*) a été produit par le maître d'ouvrage, mis à disposition sur le site internet et présenté lors des séances avec le public. Ce document a été particulièrement apprécié par le public pour son caractère dynamique et pédagogique.

---

Le **site internet de la concertation** (doublé d'une application mobile) a constitué le second support d'information majeur pour le public.

La conception et l'hébergement du **site internet** (<http://prologium.je-contribue.com/>) ont été sous-traités, sous la responsabilité du maître d'ouvrage, à *Colidée*, prestataire spécialisé de son assistant à maîtrise d'ouvrage, entreprise qui revendique le statut de *réseau social de concertation*. Cette qualification, en dépit des fortes capacités de traitement de l'information et d'analyse statistique des données offertes par le système, est apparue aux garants difficilement compatible avec les principes de la participation publique. Certains ajustements et adaptations fonctionnelles, compatibles avec les contraintes du cadre numérique, ayant pu être apportées progressivement à la demande des garants la plateforme a été cependant finalisée comme support de l'information et de la participation de la concertation du projet.

### **Le dispositif de participation**

En ce qui concerne les modalités de la participation du public les garants ont demandé au maître d'ouvrage de bien qualifier l'**offre physique de la participation** (les rencontres et temps d'échange et de débat) et l'**offre dématérialisée** au travers des fonctionnalités du site internet qui doit être un outil d'usage aisé, informatif et contributif.

La conception de l'offre de participation a été élaborée à partir de quatre objectifs principaux :

- pouvoir aborder toutes les facettes et toutes les thématiques du projet, y compris son opportunité ;
- s'intégrer le plus finement possible au sein du territoire d'accueil par une large couverture géographique ;
- offrir une variété de formats et d'horaires permettant à tous les publics de participer à leur convenance ;
- offrir un amplitude calendaire suffisante et s'adapter au calendrier local.

# LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION



**Réunion de lancement**  
25 SEPT. – BOURBOURG

**Réunion de partage**  
7 NOV. – DUNKERQUE

## Réunion thématique 1

EMPLOI & FORMATION (ULCO)  
2 OCT. – DUNKERQUE

## Réunion thématique 2

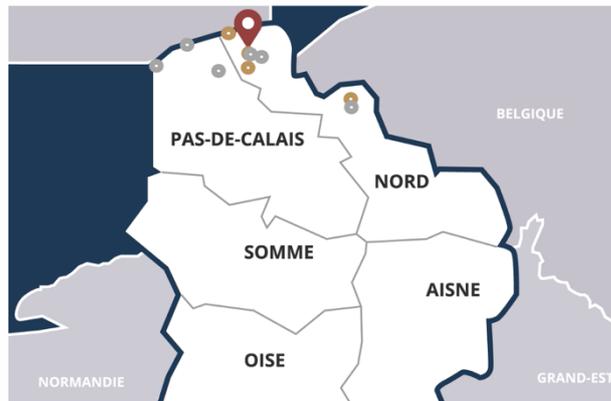
TRANSITION ENERGETIQUE & RUPTURE  
TECHNOLOGIQUE DES BATTERIES SOLIDES  
3 OCT. – DUNKERQUE

## Réunion thématique 3

IMPACT ENVIRONNEMENTAL &  
RISQUES TECHNOLOGIQUES  
11 OCT. – GRAVELINES

## Réunion thématique 4

IMPACTS TERRITORIAUX DU  
PROJET: ATTRACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE, ACCESSIBILITÉ,  
LOGEMENT  
19 OCT. – CRAYWICK



## Rencontre de proximité

12 OCT. – LYCEE DE L'EUROPE  
DUNKERQUE

## Table ronde

L'AVENIR DE L'ELECTROMOBILITE  
17 OCT. – LILLE

## Rencontres mobiles sur le territoire

- 1 3 OCT. – MARCHÉ BOURBOURG
- 2 4 OCT. – ENSAM LILLE
- 3 16 OCT. – CENTRE COMMERCIAL  
GRANDE SYNTHÉ
- 4 25 OCT. – MARCHÉ BOULOGNE SUR MER
- 5 6 NOV. – CENTRE-VILLE CALAIS

2

Tableau récapitulatif des rendez-vous publics avec leur distribution sur le grand territoire  
(document : Prologium)



Réunion publique avec les étudiants de l'ULCO le 2 octobre  
Débat mobile sur le marché de Bourbourg le 3 octobre  
(photos : garants)



*Échanges avec les étudiants de l'école nationale des arts et métiers de Lille le 4 octobre  
Réunion avec les élèves du lycée de l'Europe le 12 octobre  
(photos : garants)*



*Réunion thématique « environnement » le 11 octobre à Gravelines  
Réunion de partage des contributions le 7 novembre à Dunkerque  
(photos : garants)*

**L'organisation des réunions publiques a évolué** tout au long de la concertation, prenant progressivement en compte les recommandations des garants (scénographie et installation de salle, distribution de la parole, protocole, conception des diapositives... (Il en a été de même des comptes-rendus de ces réunions, de plus en plus précis et concis).

À noter que plusieurs personnes (ou acteurs) ont été très assidues, participant à deux, trois, voire plus, événements publics<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Le sous-préfet de Dunkerque a notamment assisté à plusieurs réunions publiques.



*Une signalisation souvent maladroite ou insuffisante (ULCO)  
 Une mobilisation du public parfois plus modeste (atelier rupture technologique de la batterie solide)  
 (photos : garants)*

Selon les chiffres communiqués par le maître d’ouvrage le site internet a reçu 12 500 visites<sup>17</sup>, correspondant à 20 470 pages vues et 27 documents partagés. Le registre a enregistré 56 observations, questions ou contributions dont 6 d’organisations représentatives<sup>18</sup>. 233 autres contributions en provenance des débats mobiles ou des ont été versées sur la plate forme par le maître d’ouvrage

Des **registres papier** ont été mis à la disposition du public dans les mairies de la communauté urbaine (sans que cette installation ait été accompagnée d’une quelconque communication ou animation spécifique). Hormis une unique contribution écrite, versée sur le site de la concertation, aucun de ces dossiers n’a été utilisé.

### **Le dispositif de mobilisation du public**

L’annonce légale (Annexe 6) a été publiée dans les éditions de la Voix du Nord du 8 septembre et sur le site internet Nord Littoral le même jour.

La communication d’accompagnement des manifestations (annonces, signalisations directionnelle et signalétique, kakémonos..) a souffert, principalement au début de la concertation, d’un manque de créativité et de rigueur et que les garants ont relevé.

Une **affiche** communicante a été apposée dans les mairies et lieux publics du périmètre restreint.

<sup>17</sup> Le nombre de visiteurs uniques n’est pas communiqué.

<sup>18</sup> Adele - FNE, Dunkerque Promotion, CNTPA, FDSEA, Virage Énergie

Des **kakémonos** informatifs et signalétiques ont été réalisés pour accompagner les différents évènements et rencontres avec le public. Ces supports de communication se sont avérés cependant peu efficaces car inadaptés à une utilisation *in situ* qui requiert un traitement simplifié de l'information.

Un **communiqué de presse conjoint** Prologium / CNDP, élaboré en concertation avec les garants, a été envoyé aux journaux régionaux et locaux pour annoncer la procédure de concertation. Un second communiqué a été diffusé pour annoncer la table ronde consacrée à l'électromobilité.

Une **réunion de presse initiale** a réuni à Dunkerque le 12 septembre une dizaine de journalistes en présentiel et en visioconférence, essentiellement représentants de la presse et des médias régionaux, mais également des services communication des collectivités et de la presse économique et des agences.

---

À la suite de cette présentation et tout au long de la concertation la presse écrite et audiovisuelle a présenté le projet et annoncé ou rendu compte des rendez-vous publics. Les médias locaux (La Voix du Nord, Le Phare dunkerquois, FR3 Nord Littoral, Le Journal des Flandres, l'Avenir de l'Artois...) se sont plutôt concentrés sur le projet et l'actualité de la concertation, les médias nationaux (Les Échos, La Tribune, Le Parisien, Le Moniteur, L'opinion, L'Usine nouvelle, New Tank énergies...) ont plutôt traité les enjeux industriels dans une approche plus large (Vallée de la batterie, etc.).

---

Un **kit de communication numérique** comprenant le dossier de la concertation, la synthèse du dossier de la concertation, le communiqué de presse, le dépliant 3 volets et l'affiche, a été **transmis à toutes les collectivités** de Dunkerque Grand Littoral.

Les **comptes Twitter et LinkedIn de l'entreprise** ont été utilisés régulièrement par Prologium pour annoncer ou commenter les différents temps d'échange avec le public. Cette communication, malgré une tonalité la plupart du temps très *corporate*, a néanmoins permis de donner de la visibilité et une image positive de la concertation.

Les réseaux sociaux des collectivités locales ont été également des relais d'information pertinents et utiles, avec des niveaux d'engagement variables.

### **Présence en amont et en aval de la concertation**

Prologium a profité – dans certains cas sur la suggestion des garants – d'évènements locaux concomitants ou suivants le lancement de la concertation pour rechercher une plus grande visibilité, tant auprès des élus, des acteurs socio-économiques que du grand public. Si ces initiatives ont pu directement bénéficier au projet en participant à approfondir son ancrage territorial elles ont aussi permis de faire foisonner la concertation en renforçant la communication et l'information, les supports utilisés étant les mêmes (dossier, plaquette, flyer, kakémonos, *motion design*, diapositives...).

Ces différentes participations ne relèvent pas formellement du dispositif de la concertation (le maître d'ouvrage les situe d'ailleurs « en marge du processus strict de la concertation, mais bien dans son esprit »). Si en conséquence les garants n'ont pas pris en considération leurs enseignements dans le présent bilan il leur est cependant apparu important, compte tenu de l'influence de ces réunions au sein du territoire, habitants comme élus, du nombre de personnes rencontrées et de la transparence dans laquelle ces participations ont eu lieu, de

les mentionner ci-après. D'une façon générale les échanges observés à l'occasion de ces évènements corroborent les préoccupations exprimées dans le cadre de la concertation :

- Réunion de présentation aux élus de la CUD le 11 septembre ;
- Intervention lors de la soirée *Territoires et Industrie* le 20 septembre co organisée par la Gazette des communes et l'Usine Nouvelle ;
- Présentation devant le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI), commission nouveaux projets, de la Côte d'Opale Flandre le 27 septembre ;
- Participation à la Fabuleuse Factory<sup>19</sup> du 21 au 23 septembre avec une présence permanente de 4 à 6 personnes de Prologium sur le stand (dont des membres de l'équipe taiwanaise) avec la mise en place d'animations pour présenter au-delà du projet la culture taiwanaise.
- Réunion de présentation du projet le 2 novembre aux élus du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme
- Réunion de présentation du projet le 16 novembre aux élus de la communauté de communes d'Audruicq.



*Réunion de présentation du projet le 2 novembre aux élus du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme  
Réunion de présentation du projet le 16 novembre aux élus de la communauté de communes  
d'Audruicq  
(photos : Prologium)*

---

<sup>19</sup> Prologium estime à environ 3 000 le nombre de contacts sur le stand durant ces 3 journées.

## Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes, le **droit d'accéder aux informations** et le **droit de participer aux décisions**, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, le porteur de projet ne choisit pas librement d'autoriser, ou non, la participation du public ; au contraire, il est tenu par la Loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Dès les premiers échanges les garants avaient partagé avec les représentants de Prologium et RTE les principaux **critères** selon lesquels pourrait être appréciée la **qualité de la concertation** :

- La qualité de **l'information** : celle-ci a-t-elle été complète, transparente, accessible et compréhensible ?
- L'efficacité de la **mobilisation** du public : même si la mesure quantitative de la participation ne constitue pas un critère déterminant en soi, une participation trop faible (voire une absence de participation) ne peut être satisfaisante ;
- L'offre diversifiée de **participation** (offre multicanal, questions réponses...) ;
- La **réactivité** du maître d'ouvrage (réponses, adaptation du dispositif le cas échéant...) tout au long de la démarche pour tenir compte au plus près de l'évolution de la demande ;
- **L'explicitation** le moment venu de la prise en compte de la concertation dans la mise au point du projet (processus décisionnel).

Compte tenu de ces différents critères d'appréciation, la garante et le garant considèrent que **le dossier d'information produit par Prologium a été aussi précis et complet qu'il pouvait l'être** au moment de l'engagement de la concertation. Ce document d'information a d'autre part pu être complété en situation, notamment, en réponse à une demande de la CNDP, par la publication sur le site de la concertation d'une note de RTE sur les besoins en électricité (annexe 6). Néanmoins, en dehors de la note produite à la demande de la Commission, aucun complément d'information n'a été mis en ligne sur le site internet.

**L'offre de participation**, par le large éventail des modalités proposées, **est apparue bien dimensionnée et adaptée** aux enjeux soulevés par le projet. Malgré cela, on ne peut que regretter **la mobilisation modeste du grand public**, tant via les modalités événementielles que dématérialisées. Ce résultat peut être en partie imputé à une promotion de la concertation insuffisante mais aussi sans doute à une certaine inertie des publics, notamment les riverains, habitués à la coexistence avec des installations industrielles de grande ampleur dans leur environnement quotidien (Arcelor, Aluminium Dunkerque, centrale nucléaire de Gravelines...), générant une absence de curiosité, voire une certaine lassitude.

S'inscrivant dans une série de procédures, successives ou simultanées, de participation du public sur le territoire du Dunkerquois et, plus largement, des Hauts-de-France, la concertation préalable sur le projet Prologium n'a pas suscité - hormis l'implication des acteurs institutionnels - un intérêt ni une curiosité à la mesure de la nature, de l'importance et des enjeux de la *gigafactory* (un projet « titanesque »). **La participation se situe néanmoins a un niveau honorable** au regard d'autres démarches comparables de sollicitation du public : plus de 700 participants au total aux différents rendez-vous publics (non compris les nombreux représentants de la maîtrise d'ouvrage, institutionnels et intervenants invités).

Si la mobilisation du public, ou encore l'intensité du questionnement critique, n'ont été réellement proportionnés à l'ampleur du projet industriel, et dans une moindre mesure, à ses enjeux environnementaux majeurs, la garante et le garant estiment que cette observation, dans un contexte territorial particulier, ne disqualifie pas la procédure de concertation préalable dans la mesure où ce déficit est compensé par la **variété et l'acuité des questions et contributions**, en séance ou sur le site internet, et qu'aucune entrave à la participation n'a été constatée.

Les garants ont également observé, dans la pratique de la concertation, une **montée en compétence significative du maître d'ouvrage**, évolution qui lui a permis d'adopter une posture de plus en plus juste vis-à-vis du public et d'apporter des réponses de plus en plus documentées sur un grand nombre de thématiques, malgré différents sujets qui restent à préciser. Plusieurs représentants de Prologium ont été mobilisés et sont intervenus au fil des réunions en fonction des thématiques (questions environnementales, aspects techniques, RH...).

**Le maître d'ouvrage**, expert dans son métier mais néophyte en matière de concertation, étranger aux pratiques de la concertation « à la française », **a abordé sincèrement cette démarche** d'information et de participation du public et a su progressivement en tirer profit, autant pour l'évolution du projet lui-même – fortement cadré néanmoins par son modèle industriel<sup>20</sup> – que pour la méthode de conduite du projet, notamment dans la perspective de l'évaluation environnementale.

**La discussion du projet** soumis à la participation du public **a été abordée par les maîtres d'ouvrage dans une attitude positive d'écoute et d'ouverture**, d'abord certes pour satisfaire aux contraintes réglementaires puis, progressivement, de manière proactive et participative. La concertation s'est ainsi déroulée sans être traversée par un questionnement profond sur l'opportunité du projet, par exemple l'analyse des problématiques géostratégiques ou encore les controverses relatives à la place de l'automobile dans la société et à l'électromobilité.

Les **délais de réponse** aux observations postées sur le site internet ont été **satisfaisants** (en général quelques jours, après une première période de rodage du dispositif d'élaboration et de validation interne), mais les réponses n'ont pas toujours été aussi précises que le public est en droit de l'attendre, faute d'éléments ou parfois, comme sur le sujet du montage juridique, au prétexte du secret des affaires. Certaines réponses auraient mérité d'être plus complètes ou plus précises.

---

<sup>20</sup> Le secret des affaires a parfois été opposé à des demandes de précision.

L'inadaptation structurelle et le mode d'exploitation de la **plate-forme numérique** (critiqués par les garants mais dont le public ne s'est pas formalisé) n'ont **pas eu d'effet négatif** apparent sur la participation, si ce n'est une certaine difficulté de repérage et un ordonnancement confus des contributions.

La CNDP ayant demandé, dans sa décision du 6 septembre, que la **concertation** sur le projet Prologium soit **articulée avec celle du projet ORANO - XTC New Energy**, ce dernier a été invité à la réunion de partage des contributions du 7 novembre. Ce maître d'ouvrage a pu à la fois prendre connaissance des premiers enseignements de la concertation, notamment sur des enjeux partagés par l'ensemble des grands projets industriels, et faire part de son approche vis-à-vis de ces enjeux. Cette contribution n'a pas permis cependant d'aborder les sujets communs et transversaux de façon détaillée, notamment les impacts cumulés, la pression sur la ressource en eau, le besoin en électricité... que la Commission avait identifiés.

Au regard de ces différentes observations et nonobstant les différentes réserves formulées, **la garante et le garant considèrent que le droit à l'information et le droit à la participation ont été respectés.**

# Synthèse des arguments exprimés

## Synthèse des observations et propositions ayant été exprimées pendant la concertation

La garante et le garant (présents - au moins l'un ou l'autre - à tous les évènements publics) ont pris connaissance et examiné l'ensemble des questions, propositions, avis... formulés par les participants, tant en réunions publiques que sur le site internet ou lors des débats mobiles. Ils proposent de rendre compte ci-après de ces observations en donnant la parole au public, de façon synthétique et sans hiérarchie, selon les principales thématiques suivantes : la procédure de concertation, la question de l'opportunité, la batterie solide et le véhicule électrique, l'usine et les enjeux environnementaux, les impacts socio-économiques et territoriaux, les besoins et le raccordement électriques.

Cette synthèse, par construction non exhaustive, se veut un reflet fidèle de l'expression du public et des acteurs.

### 1. La procédure de concertation

La procédure de participation a été relativement peu discutée.

La concertation préalable est d'abord considérée comme une opportunité de s'informer et de donner son avis.

*« La concertation préalable, garantie par la Commission Nationale du Débat Public, a permis de mener des débats de qualité et d'ouvrir des champs de réflexion sur l'ensemble des sujets concernés par le projet » ; « La concertation n'a érudé aucun thème, quand bien même certains sujets, relevant plutôt de l'aménagement du territoire, devront être approfondis » ; « C'est bien de voir que le projet est mené en concertation avec l'appui de la CNDP et avec une réflexion à plusieurs niveaux sur le territoire d'implantation ».*

Deux remarques principales ont néanmoins été formulées à l'égard de son positionnement et de son organisation : la redondance des procédures successives (organisées dans un même espace temps) et l'absence apparente d'une vision globale susceptible de mettre en évidence les enjeux territoriaux et les impacts cumulés des différents projets.

*« Je rebondis sur la question d'une concertation globale, vu la multiplication des projets sur le territoire et qui ont des séquences de concertation très diverses .../... On constate que la planification de chacun de ces projets aura un impact sur le Dunkerquois et bien au-delà. Quid de la planification à court/moyen/long terme, pour qu'on considère ces projets comme des opportunités et non comme un handicap pour les années à venir ? » ; « On a plusieurs concertations préalables et continues, mais aussi des situations d'effets d'annonce. On a mis en exergue un décalage grandissant entre le nécessaire débat territorial qui intégrerait la population puisque cette succession de projets a des conséquences sur des décennies ».*

Un participant a pointé le flou de certaines réponses à des questions impactant les politiques territoriales (« On y travaille, on y réfléchit ») ; des contributeurs ont été amenés à demander des précisions ou une aide sur la façon de déposer une observation ou de transmettre une pièce jointe ; quelques commentaires portent sur les modalités de mobilisation du public et la communication ou sur les délais de traitement des observations ; un doute a été émis sur le

l'intérêt de la concertation après les annonces officielles ; enfin une critique<sup>21</sup> a été formulée sur l'insuffisance de parité dans la composition des tables-rondes.

*« Pourrait-il y avoir des rappels des différents points de rencontre (réunions, tables rondes, rencontres mobiles) à la radio pour inciter la population concernée à participer ? » ; « Les questions s'accumulent ici, et les réponses tardent vraiment à venir » ; « J'espère que ce comité ne sera pas dans la même teneur que l'annonce de l'implantation de Prologium par le président de la République en mai, que je qualifierais d'« hors sol », avec plein de CRS sur le terrain » ; « La CNDP est-elle, elle aussi, victime de ce biais inconscient de genre qui assigne les femmes à des rôles « sociaux » et les hommes à des rôles techniques et décisionnels ? »*

## **2. La question de l'opportunité**

Plusieurs contributeurs, collectivités, organisations professionnelles... apportent leur soutien (toujours assortis de points de vigilance) au projet.

*« L'arrivée de ProLogium sur notre territoire est une bonne nouvelle, nous soutenons ce projet pour deux raisons essentielles : c'est un projet qui accompagne la dynamique économique locale et régionale dans le secteur de la batterie automobile ; c'est un projet pourvoyeur d'emplois directs, indirects et induits » ; « Le MEDEF Côte d'Opale apporte son soutien à Prologium Technology et RTE dans le projet d'implantation d'une gigafactory de construction de batteries solides dans le Dunkerquois ». « Nous saluons l'implication, à un haut niveau, de l'équipe Prologium, qui a affirmé et démontré sa volonté d'intégration durable de la gigafactory dans le territoire. Ce projet allie à la fois des ambitions technologiques et environnementales, des valeurs sociétales et de développement industriel territorial responsable ».*

La question de l'opportunité a été particulièrement inscrite à l'ordre du jour de la réunion publique du 17 octobre consacrée aux enjeux de l'électromobilité ; des participants ont pointé notamment l'absence de cohérence à vouloir remplacer le moteur thermique par le moteur électrique sans s'interroger sur la place de la voiture dans la société. Certains doutent aussi de la capacité des opérateurs à maîtriser une filière française des matériaux critiques.

*« Il faut s'interroger sur les besoins avant de s'interroger sur l'efficacité énergétique d'une voiture, qu'elle soit thermique ou électrique » ; « Si on a vraiment besoin de la voiture, qu'elle circule vraiment, et si elle circule, qu'il y ait le maximum d'usagers pour rentabiliser le voyage. » ; « La Chine domine dans le raffinage du lithium et autres matières importantes pour la batterie et ne comptons pas sur les volumes issus de la filière recyclage avant 20 ans. Nous allons passer d'une dépendance au pétrole à une dépendance au lithium » ; « Pour moi ce n'est pas l'avenir, il faut penser plus loin que son nez, c'est pas seulement la pollution ici le problème, mais ce genre de projet, c'est aller en Afrique et faire bosser des gosses pour un euro ».*

L'opportunité est abordée également sous l'angle institutionnel, notamment administratif et financier : quels projet, gouvernance et fonctionnement de la filiale ? Quelle répartition entre ressource locale et main d'œuvre taiwanaise ? Quelle origine des équipements et des ressources ?

---

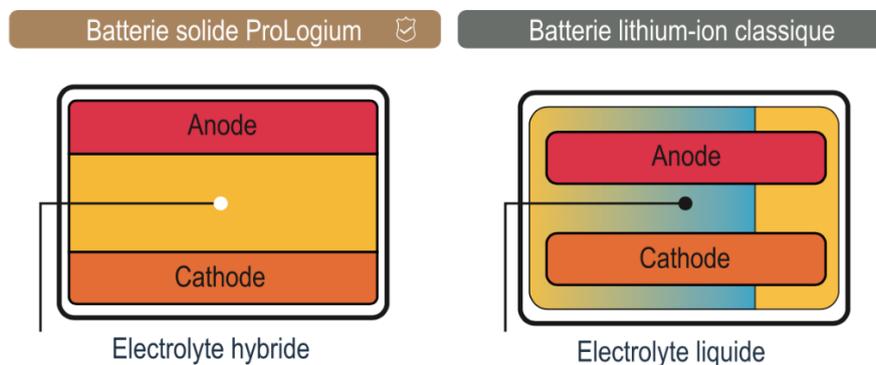
<sup>21</sup> Les garants ont été associés à la réponse du maître d'ouvrage à ce sujet : « la CNDP est très attentive à une représentation sans exclusion de tous les publics ; la concertation préalable a d'ailleurs prévu plusieurs rendez-vous en direction des jeunes publics. Cela reste une préoccupation majeure mais, nous le reconnaissons, pas toujours facile à mettre en application ».

« Et si on parlait argent ? Quand une entreprise va bénéficier de 1.5 Millard de subventions publiques, les contribuables sont en droit de réclamer toute la transparence sur cette entreprise. Et pourtant aucune information n'a été donnée par Prologium sur ses actionnaires et l'organigramme des filiales. Essayons d'y voir clair avec le très peu de détails disponibles. Tous les actifs et capitaux de Prologium Technology sont placés dans la holding pour une entrée en bourse... » ; « La filiale taiwanaise facture toutes sortes de coûts à la filiale française. Le matériel et les matières premières peuvent aussi transiter par Taiwan avant d'atteindre la France. Il est fort probable qu'une part significative des équipements validés sur le site pilote ne soient pas européens mais Chinois ou japonais, coréens ou taiwanais, tant leur avance technologique des asiatiques est considérable ».

Un participant critique le choix de Prologium au détriment de l'entreprise Bolloré qui « a prouvé qu'elle est un acteur sérieux dans ce métier » ; « Pour doter rapidement la France de batteries solides, il aurait d'abord fait appel à la seule entreprise française ayant une expérience dans ce secteur ».

### 3. La batterie solide et le véhicule électrique

La batterie solide est présentée par ses promoteurs comme une solution plus performante (temps de charge réduit, moindre poids, meilleure autonomie, recyclage simplifié) et plus sûre que la batterie traditionnelle. « Technologie de rupture », elle a beaucoup intéressé à ce titre les publics avertis, notamment les collégiens, lycéens et étudiants (et le corps enseignant).



Le principe de la batterie solide selon Prologium (source : dossier de la concertation)

Pour enthousiasmante qu'elle soit cette innovation a cependant été interrogée sur sa maturité, sa fiabilité et la capacité de Prologium à passer du stade de la recherche à celui de la production de masse. Son coût<sup>22</sup> (et, partant, son accessibilité au plus grand nombre) et sa durée de vie ont également été questionnés par le public.

« Sur le processus de la batterie solide .../... on parle d'un fonctionnement a priori plus sain et un peu plus loin (dans le dossier de la concertation) d'une technologie en cours de développement qui a besoin encore d'arriver à maturité. Cela me rappelle un article dans lequel on disait que ProLogium produisait des batteries pour des PC portables ou de l'électronique mais pas des batteries de voitures » ; « Vous expliquez que la technologie solide

<sup>22</sup> Le coût de la batterie représente environ 40 % du prix de revient d'un véhicule électrique.

*est l'avenir. Cependant, je n'ai pas bien compris si elle est complètement au point ou quel est l'écart par rapport à une mise en route industrielle. Surtout, ce que je ne comprends pas bien, en supposant que la technologie fonctionne, c'est comment va se passer la transition avec les anciennes batteries » ; « Pourriez-vous nous dire combien de voiture roulent actuellement avec une batterie Prologium ? Et le kilométrage qu'elles peuvent espérer mener au cours de leur durée de vie ? ».*

Certains participants doutent de la capacité contributive du véhicule électrique à résoudre la question de la pollution.

*« J'ai une inquiétude pour la pollution, je ne crois pas au véhicule électrique... Il pollue plus avant que pendant son utilisation et surtout en fin de vie... » ; « L'accès aux ressources minières m'inquiète quant au futur et à la pérennité de la mobilité électrique » ; « Aujourd'hui je ne suis pas convaincue que le véhicule électrique est écologique, concernant la production de batteries. » ; « Nous espérons que les batteries sur l'ensemble de leur cycle de vie ne soient pas plus polluantes que les véhicules thermiques actuels ! »*

Des questions sont posées à l'industriel sur la typologie des batteries qu'il est prévu de produire sur le site. La production de batteries de forte capacité, susceptibles d'équiper des véhicules haut de gamme, ne correspondrait pas à la nécessité de produire des véhicules électriques accessibles au plus grand nombre. Si le modèle d'affaires ne peut être précisément défini à l'heure actuelle par manque de certitude sur la demande de la clientèle il est attendu que Prologium donne *a minima* des indications sur sa stratégie, y compris sur une possible diversification de sa production.

*« Démocratisation du véhicule électrique ? Pour qui ? » ; « Vous parlez d'alimenter des véhicules haut de gamme ? » ; « Il serait intéressant d'étudier l'application de cette technologie de batteries solides aux bateaux ... cargos polluants » ; « Des recharges plus rapides, mais à quel prix ? »*

#### **4. L'usine et les enjeux environnementaux**

Ce volet a été abordé tout au long de la concertation et particulièrement traité (mais peu approfondi faute de temps et en l'état d'avancement des études à ce sujet) lors de la réunion thématique du 11 octobre à Gravelines. Diverses préoccupations ont été exprimées au-delà du questionnement sur les risques cumulés des usines du secteur en ICPE (dont 15 classées « Seveso seuil haut ») actuellement en activité sur le territoire du GPMD<sup>23</sup> et d'autres en construction. Ce sont les risques diffus qui inquiètent également la population, ainsi que le risque d'« effet domino » en cas de sinistre.

*« Vous dites que chaque entreprise prend des dispositions pour assurer sa sécurité et ses études d'impact sur l'environnement. Est-il judicieux, comme cela a été annoncé tout à l'heure, d'utiliser le même tronçon ferroviaire pour alimenter ou desservir ces usines ? N'y a-t-il pas là, sur ce tronçon, un risque à prendre en compte ? .../... quelle quantité de matière allez-vous accueillir (sur le Grand Port) sur l'année ? Car on sait très bien que certains produits vont être stockés. Seront-ils stockés sur le port autonome ? Et on sait très bien que pour certains produits, lorsqu'ils restent sur un port, Beyrouth en a fait la preuve, quelquefois cela se finit*

---

<sup>23</sup> La plaquette sur les risques industriels majeurs « je sais quoi faire » publié par le SPPPI, largement distribuée sur le territoire, est accessible sur le site [www.spppi-cof.org](http://www.spppi-cof.org).

*tragiquement. » ; « Le terrain 2 est proche de l'usine Versalis<sup>24</sup> pour laquelle les risques sont très importants. Je voudrais savoir comment sera gérée cette proximité et ce qui est prévu en termes de gestion des éventuels effets dominos. »*

Le public reste vigilant, voire sceptique, sur la **consommation d'eau industrielle** et son traitement compte tenu des différences et de la variabilité des chiffres communiqués et de l'absence d'éléments techniques fournis en parallèle. Les inquiétudes concernent autant la ressource en eau proprement dite que son traitement et sa restitution. Prologium a indiqué que ses hypothèses de départ, basées sur les besoins de refroidissement de l'usine de Taïwan, avaient été surévaluées pour une façade maritime du Nord de la France. Les questions portent également sur le traitement des eaux usées et leur rejet.

D'une façon générale les éléments fournis sur ces sujets apparaissent imprécis, incertains ou évolutifs vu l'état du projet et des études. Cette incertitude crée une certaine vulnérabilité des **données environnementales** communiquées.

*« Des études ont-elles été réalisées sur l'impact de la production du site en période d'étiage du canal de Bourbourg ? » ; « La consommation d'eau s'avère importe, l'eau industrielle sera-t-elle issue du canal de Bourbourg via Suez ? Les capacités de prélèvement sont sous estimées par rapport au site de Taïwan, en êtes-vous certain ? Si la consommation venait à augmenter pour votre site, est ce que cela ne pourrait pas mettre en difficultés d'autres industriels ? » ; « Ces volumes (d'eaux usées industrielles) vont avoir un impact important sur les watergangs existants ; certains seront supprimés et remplacés par un nouveau watergang. Prologium et GPMD ne nous donnent aucune information sur les impacts de ces rejets massifs vers la Vallée de l'Aa » ; « Les Zones Grandes Industries ZGI1 et 2 ne sont reliées à aucun système de traitement collectif des eaux usées ; ce qui oblige les entreprises à traiter sur place leurs eaux usées industrielles... Après traitement, les eaux industrielles sont rejetées dans le milieu naturel, en l'occurrence les watergangs (qui drainent l'eau vers le canal de Gravelines et la mer... » ; « Concernant les eaux usées, disposerez-vous de votre propre station d'épuration ? Si oui, quel sera le lieu de rejet des eaux traitées ? ; « Il est indiqué que des substances liquides nocives seront utilisées sur le site, qu'est-il prévu en termes de contrôle de la nappe phréatique, pour s'assurer que les activités du site n'ont pas d'impact sur celle-ci ? »*

Les agriculteurs irrigants craignent, du fait des besoins importants en prélèvements d'eau destinés à l'industrie, de ne pouvoir disposer de suffisamment d'eau pour leur usage.

*« En tant qu'ancien agriculteur et avec un fils agriculteur, et vu que tout le monde irrigue de plus en plus avec les grandes sécheresses que l'on connaît, je me demande : qui sera prioritaire sur l'eau qui vient du canal du Bourbourg lors des années de grande sécheresse ? Qui aura la priorité sur la disponibilité de l'eau ? » ; « L'estimation de consommation en eau (de Prologium) représente tout de même 300 m<sup>3</sup>/h<sup>25</sup>. Ces chiffres ne sont pas dérisoires, surtout pour la profession agricole qui subit régulièrement des restrictions de l'usage de l'eau lors de périodes de sécheresse par exemple. Où l'eau sera-t-elle puisée ? Est-ce que cela s'effectuera par forage dans les nappes ou via des cours d'eau adjacents comme le canal de Bourbourg ? Dans quelles mesures ces pompages impacteront les ressources en eau disponibles pour les agriculteurs ? »*

---

<sup>24</sup> Versalis est un établissement pétrochimique qui a subi un incendie en décembre 2022.

<sup>25</sup> Ce chiffre a été ajusté à 60 M<sup>3</sup>/h par le maître d'ouvrage en cours de concertation et communiqué en réunion publique et dans sa réponse sur le site internet.

Des précisions sont également demandées concernant des mesures compensatoires et la biodiversité.

*« La profession agricole souhaiterait obtenir plus de précisions concernant les Mesures Compensatoires Environnementales (MCE) que vous et le GPMD comptez établir afin de respecter la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC). Nous nous étonnons du manque de précisions dans le dossier de concertation concernant ces mesures impactant le monde agricole » ;*

Le risque de submersion, marine ou terrestre (notamment du fait de la déviation prévue de watergangs), est mentionné comme une crainte.

Le projet s'inscrivant dans une zone d'aménagement (le grand port maritime) ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une évaluation environnementale certains participants ont estimé que cette situation ne permettait pas d'avoir une vision globale et complète des enjeux environnementaux, certains d'entre eux ayant déjà été traités dans le cadre d'une précédente procédure.

## 5. Les impacts socio-économiques et territoriaux

La **question** des impacts territoriaux a été **structurante** tout au long de la concertation. Cette thématique est considérée comme la capacité du territoire à accueillir l'usine Prologium et, d'une façon plus générale, l'ensemble des entreprises, dont les 2 nouvelles *gigafactories* programmées, avec toutes les conséquences en termes d'emploi, de logement, de transport (à la fois circulation des camions et mobilité des salariés), d'équipements et de services publics...

*« Les débats ont mis en exergue le fait que l'industrialisation du Dunkerquois génèrent des défis qui débordent largement le Dunkerquois. Ces défis concernent principalement l'emploi et l'accueil de familles extérieures au territoire, le logement, la mobilité et les équipements publics. Le Calaisis, l'Audomarois, voire le Boulonnais sont au premier chef concernés » ;*

La question de **l'emploi** (et de son corollaire la formation) est centrale : le territoire sera-t-il en mesure de fournir la main d'œuvre nécessaire, en volume et en compétences ? Les salariés (et demandeurs d'emploi) trouveront-ils l'emploi correspondant à leur qualification ? Ne va-t-on pas créer une concurrence entre les entreprises, au détriment des secteurs d'activités traditionnelles ou des PME ? Quel équilibre entre la main d'œuvre locale et les emplois justifiant des personnels taiwanais ? Quel respect des conditions sociales ?

*« Il faut absolument prioriser l'emploi des locaux » ; « Les filières de formation ne sont pas encore prêtes. Il est impératif de créer des filières de formations dédiées... » ; « Le risque (est) que les postes échappent aux personnes issues de la région des Hauts-de-France, ou pire, proviennent de l'étranger. Un plan de formation et de recrutement doit bénéficier au territoire des Hauts-de-France » ; « Avec le développement des sites industriels dans la zone portuaire, il faudra être très vigilant sur le maintien d'une accessibilité aisée du port » ; « Les PME de la Côte d'Opale sont particulièrement inquiètes de la chasse aux compétences qui se déclenche lors des vagues de recrutement ».*

Un aspect majeur des impacts territoriaux (directement associé au projet de l'usine Prologium mais aussi considéré de manière consolidée avec l'ensemble des activités industrielles envisagées) est la circulation et, d'une manière plus générale, l'accessibilité, tant en ce qui concerne les marchandises que les personnes. Ce volet questionne directement la

**robustesse des infrastructures et des services de transport.** De nombreux acteurs et habitants estiment que la situation est déjà critique du fait d'une « embolisation » des réseaux et d'une qualité de service est dégradée.

La stratégie de la CUD (la priorité donnée aux transports publics et aux mobilités douces qui justifie une réduction drastique du stationnement au sein des usines) est à cet égard parfois jugée irréaliste ou simplement contestée.

*« Il faut vraiment une réflexion d'ensemble sur le territoire et non pas « par usine ». Est-ce que justement il y aura une concertation globale entre les entreprises pour pouvoir étaler les flux ? » ; « On parle de la mobilité des salariés, bus, vélo, mais les pistes cyclables sont dangereuses et insuffisantes dans le Dunkerquois. Je voudrais faire référence aussi la ligne TER Calais-Dunkerque, qui est une catastrophe avec beaucoup de dysfonctionnements et d'annulations » ; « La qualité de service de la ligne chemin de fer entre le Calais et le Dunkerquois ne permet pas de prendre le train pour aller travailler » ; « Il n'y a pas assez de bus entre Bourbourg et Dunkerque et leurs horaires, il faudrait une ligne directe sans arrêt à Grande-Synthe. » ; « En direction de St Omer, des améliorations sont nécessaires sur le réseau de bus. Actuellement, cet axe est desservi par 2 compagnies du bus, pas de trajets de nuit. ... » ; « Nous ne croyons à pas la solution vélo » ; « J'adorerais prendre mon vélo pour aller travailler dans la zone portuaire au terminal NFT, ce n'est pas envisageable, ce n'est pas sécurisé » ; « On nous parle d'usines avec un petit nombre de places de parking pour un grand nombre de salariés et donc un besoin croissant en pistes cyclables et réseaux de bus. Mais si on regarde la carte du dispositif de concertation, on voit aussi des rendez-vous plus lointains, notamment dans le Calais : c'est bien le signe que les futurs salariés viendront de plus loin.../...Cela concerne les bus, les vélos et le transport routier pour ceux qui ne pourront pas faire autrement. Par ailleurs, tous ne pourront pas avoir un véhicule électrique pour une question de coût, et il faut aussi pouvoir le charger ».*

La majorité des observateurs s'accordent pour considérer que le marché du **logement** est déjà tendu et que l'arrivée massive de nouveaux ménages risque d'accroître le déséquilibre entre l'offre et la demande. En complément de ce constat des inquiétudes portent sur l'ensemble des services, publics et privés, associés (crèches et écoles, médecins et équipements de santé, équipements sportifs, services culturels et sociaux...).

## **6. Les besoins et le raccordement électriques**

Le sujet du raccordement électrique, porté par RTE, a débordé celui des seules infrastructures envisagées (encore au stade des hypothèses et peu débattu) pour se porter sur la production, les besoins propres de l'usine et la capacité de les satisfaire dans un contexte de transition énergétique.

Si RTE assure que, selon ses bilans prévisionnels, cette consommation nouvelle à Dunkerque pourra être délivrée à temps des interrogations demeurent sur sa capacité à fournir ces volumes pour ces nouveaux usages sans affecter les demandes traditionnelles et sans que le prix augmente excessivement.

*« J'habite à Mardyck, et j'ai assisté à plusieurs concertations. J'avais noté plusieurs scénarios pour 2050 concernant RTE et comment ils allaient prendre l'électricité. J'ai l'impression que cela était basé sur la Zone Grandes Industries (ZGI) 1, et la ZGI 2 n'était pas encore prévue à l'époque. Donc je voulais savoir si cela sera possible et s'il y aura assez d'électricité ? » ; « Quand on voit les économies d'électricité que les citoyens doivent faire, on se demande, est-*

*ce que les centrales et les producteurs vont produire suffisamment, une fois que tout le monde sera passé à la mobilité électrique ? » ; « Pour moi une usine comme cela ne durera pas des années, il y aura plus de demandes d'électricité du fait de la multiplication des usines, nous ne saurons pas répondre aux besoins ! » ; « Je m'interroge sur la capacité à fournir l'électricité nécessaire à la transition totale de la mobilité vers l'électrique » ; « Concernant la disponibilité et le prix de l'électricité. J'ai cru comprendre que le prix de l'électricité ne sera plus lié au prix du gaz, c'est tant mieux. À l'avenir, il y aura plus d'habitants sur le territoire, les usines seront-elles prioritaires sur les entreprises et les prix seront-ils encore abordables pour les citoyens ? »*

## Premières évolutions du projet résultant de la concertation

Lors de la réunion de partage des contributions du 7 novembre, organisée à quelques jours de la fin de la concertation préalable (13 novembre), ProLogium a dessiné quelques pistes de travail ou engagements sous forme de réponses à trois principaux points de débat identifiés par lui. Ces orientations (qui devront être précisées dans le rapport en réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants) sont les suivantes :

### - La mise en œuvre du projet industriel

Dans une logique d'information continue des avancées du projet, ProLogium s'engage à diffuser des précisions sur le site de ProLogium et le site de la concertation dès que ces éléments seront arrêtés, sur les aspects suivants : les avancées de l'usine pilote à Taïwan qui doit démarrer début 2024 ; le projet de la gigafactory : partager des éléments complémentaires sur le design conceptuel de l'usine et les autres étapes de définition du projet pour montrer une image réaliste de la future usine ; le lieu d'implantation du centre de recherche et développement ; les avancées concernant la provenance des ressources et le recyclage ; les avancées sur les contrats avec les constructeurs automobiles.

### - Les impacts environnementaux

Les engagements de la maîtrise d'ouvrage ProLogium sur ce thème : plusieurs actions sont à l'étude avec pour objectif l'évitement total de départs de feu, explosions et autres effets dominos ; démarche de transparence pour faire part des mesures mises en place au sein de l'entreprise ; volonté de créer une usine moderne, responsable, à la pointe de la technologie en matière de prévention des risques ; articuler le projet avec l'écosystème et les acteurs de proximité pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue sur ce sujet et de préoccupations partagées sur le territoire, notamment en raison du cumul des risques sur la zone ; présentation des sortants des études d'impact et de dangers dans le cadre de la concertation continue.

### - Les impacts socio-économiques

Les engagements de la maîtrise d'ouvrage ProLogium sur le thème de l'emploi et de la formation : des échanges avec Taïwan seront envisagés afin de former les futurs salariés ou de proposer des stages à l'étranger auprès d'étudiants ; un responsable des ressources humaines arrivera d'ici le mois de décembre. Il sera basé à Dunkerque, au siège de la filiale Europe. A l'occasion de la concertation continue, il reviendra sur les échéances, mais aussi sur les conditions de travail, les grandes dates du recrutement, les relais... ; des rencontres initiées avec tous les acteurs du territoire, de l'emploi et de la formation, et qui se poursuivront : ARIA, Pôle Emploi, ULCO, Arts et Métiers ; tous les ans, ProLogium viendra à la rencontre des étudiants : salons de l'emploi, mais aussi rencontres directes au Lycée de l'Europe, à l'ULCO, et dans d'autres établissements éventuels ; ProLogium a également noté et étudiera les contributions du public, comme par exemple la possibilité de proposer des cours de mandarin en entreprise.

## Demandes de précisions au maître d'ouvrage et recommandations des garants

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garants, le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique.

### Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Malgré la relative congruence des réponses apportées par Prologium aux questions posées au cours des rencontres avec le public, plusieurs sujets n'ont pas été traités de façon suffisamment précise ou approfondie par le maître d'ouvrage. Cette situation est due en partie à l'instabilité d'un projet encore en cours d'élaboration : l'état d'avancement des nombreuses études techniques dont les conclusions sont encore attendues et qui ne permettent pas de renseigner plus avant le public ; certains sujets relevant du secret industriel ou décisions dépendantes d'accords à conclure avec des partenaires extérieurs, toujours en cours de négociation. Une certaine frilosité du porteur de projet à s'engager sur des objectifs chiffrés et datés a pu conduire pour partie à lacune.

Les quelques demandes de précision ci-après développent les principaux sujets en attente qui justifieraient un complément d'information :

#### **1. Quel montage administratif, capitalisque et financier ?**

Prologium a été interrogé sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, la gouvernance et le financement du projet. Dans sa réponse Prologium évoque les engagements que l'entreprise a pris vis-à-vis des institutions publiques mais renvoie à un document financier à venir détaillant les conditions d'obtention et d'usage des subventions de la Commission européenne. Prologium n'a pas souhaité d'autre part à ce stade communiquer plus avant sur l'actionnariat et les partenariats financiers.

Les garants recommandent que ces informations soient mises à la disposition du public au fur et à mesure de la conclusion des accords et des contrats concernés.

## **2. Quelle insertion dans la chaîne de valeur (amont - aval) avec notamment la place du recyclage ?**

Le projet d'usine de batteries solides porté par Prologium s'inscrit dans la stratégie d'économie circulaire développée par le territoire. Le porteur de projet devra préciser les modalités de cette insertion : quel partenariat avec des entreprises locales ou extra locales ? Quels clients et quels fournisseurs ? Quelle intégration dans la filière du recyclage ?... et renseigner les conséquences de ses choix sur l'organisation et l'exploitation de son projet.

## **3. Quel *business plan* (quel type de production pour quels types d'applications) ?**

Même si celle-ci dépendra de la demande finale des clients (non encore précisément connue) la destination de la production de batteries (et par voie de conséquence la production elle-même, donc la vocation, le fonctionnement et le déploiement de l'usine) demande à être précisée : batteries automobiles ou autre utilisation, type et puissance des batteries...).

## **4. Quel format et quelle implantation pour le centre R&D ?**

Prologium s'est engagé à communiquer dès que possible le lieu d'implantation de son centre de recherche et développement en France ; il conviendra, en fonction de la solution retenue, de commenter cette décision et de présenter au public et aux acteurs du territoire les modalités de fonctionnement envisagées et les synergies du centre avec l'usine de Dunkerque.

## **5. Quelle gestion et quel accompagnement du chantier ?**

Les différentes phases de construction devront être détaillées et commentées au regard de leur impacts sur l'environnement du chantier : apport de matériaux, livraison de matériels et de machines, installation de la base chantier, dispositions transitoires de circulation, nuisances diverses...

Prologium est invité à programmer des animations en lien avec le chantier (visites...) à destination des riverains.

## **6. Quelles conditions de travail et offre pour le territoire ?**

Prologium devra préciser les conditions de travail et l'environnement social dans lesquels les salariés de l'usine seront amenés à travailler au regard des valeurs, des critères et des pratiques de l'entreprise, ainsi que la nature des compétences qui requiert un personnel taïwanais. Prologium devra présenter un tableau renseigné des métiers et qualifications requises et préciser les modalités et calendrier de recrutement de l'usine.

## Recommandations de la garante et du garant pour garantir le droit à l'information et à la participation du public à la suite de la concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

### 1. Création d'un comité de suivi consultatif

Les garants recommandent au maître d'ouvrage la création d'un comité de suivi consultatif du projet constitué de représentants des riverains, d'associations et d'acteurs du territoire. Ce comité (dont des membres pourraient faire acte de candidature le moment venu au comité de suivi de site) aurait pour objectif, pendant toute la durée de la concertation continue, de préparer, de valider et d'évaluer avec Prologium les actions d'information du public et l'animation de concertation.

Le comité de suivi pourrait être associé, comme « comité de rédaction », à la préparation d'une infolettre d'actualité à destination de tous les participants et interlocuteurs identifiés à l'occasion de la concertation préalable, des riverains et des médias.

### 2. Création d'une instance de gouvernance associant l'ensemble des acteurs

Compte tenu des nombreux aspects socio-économiques du projet partagés avec les politiques publiques locales, les garants recommandent au maître d'ouvrage la création d'une instance de gouvernance territoriale (ou la participation à une instance existante) pour partager les problématiques et apporter des réponses adaptées et coordonnées à des questions qui ne relèvent pas uniquement de sa compétence.

### 3. Harmonisation de la collaboration locale interentreprises

Prologium est invité à se rapprocher des acteurs économiques du territoire et de la dynamique interentreprises existante pour harmoniser, voire mutualiser, certains aspects relatifs à la vie sociale : modalités de recrutement, horaires, mobilité, conditions de travail...

### 4. Poursuite d'une présence active aux événements locaux et dans la communauté éducative

Les garants recommandent à Prologium et RTE de poursuivre, comme cela a été fait avec succès pendant et en marge de la concertation préalable, une participation active aux événements locaux comme autant d'opportunités de permettre au public de mieux comprendre et de s'informer sur le projet.

Une présence régulière au sein de la communauté éducative permettra de rencontrer une génération directement concernée par le projet, et plus largement par les enjeux de l'électromobilité, à l'échéance des 10 prochaines années et au-delà (« *Je suis retraité.../... je suis spécialement venu vous voir pour pouvoir en parler à mes enfants et petits-enfants et pour me tenir au courant* »).

## **5. Inscription dans la concertation continue de temps de restitution des études au fur et à mesure de l'avancement du projet**

Les garants recommandent aux maîtres d'ouvrage (RTE y sera naturellement amené dans le cadre de la concertation Fontaine) de communiquer régulièrement les précisions (ou les modifications) des projets issues des études en cours. Ces temps de restitution peuvent prendre la forme, selon les opportunités, d'ateliers thématiques, de réunions publiques ou de toute forme de concertation à inventer.

## **6. Création d'un lieu « la maison du projet »**

Les garants suggèrent à Prologium de créer un lieu d'accueil et d'information permanent (la « maison du projet ») permettant la présentation de maquettes, expositions, échantillons... mais aussi l'organisation d'animations (ateliers participatifs...) sur tous les aspects de l'usine : le chantier, ses métiers, son fonctionnement, son insertion paysagère... ou encore de faciliter la réception des candidatures.

## Liste des annexes

- **Annexe 1**      **Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante et du garant**
- **Annexe 2**      **Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable**
- **Annexe 3**      **Lettre de mission des garants**
- **Annexe 4**      **Décision de la CNDP validant le dossier de la concertation**
- **Annexe 5**      **Décision de la CNDP validant les modalités de la concertation**
- **Annexe 6**      **Note d'information complémentaire fournie par RTE**
- **Annexe 7**      **Annonce légale**

- **Annexe 1**

**Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante et du garant**

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable		
Demandes de précisions et/ ou recommandations le 13/12/2023	Réponse du maître d'ouvrage JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>		
1. <i>Quel montage administratif, capitalistique et financier ?</i>		
2. <i>Quelle insertion dans la chaîne de valeur ?</i>		
3. <i>Quel business plan ?</i>		
4. <i>Quel format et quel accompagnement pour le centre R&amp;D ?</i>		
5. <i>Quelle gestion et quel accompagnement du chantier ?</i>		
6. <i>Quelles conditions de travail et offre d'emploi pour le territoire ?</i>		
<b>Suites à donner aux recommandations relatives à l'association du public</b>		
1. <i>Création d'un comité de suivi consultatif</i>		
2. <i>Création d'une instance de gouvernance associant l'ensemble des acteurs</i>		

3. <i>Harmonisation de la collaboration locale interentreprises</i>		
4. <i>Poursuite d'une présence active aux évènements locaux et dans la communauté éducative</i>		
5. <i>Inscription dans la concertation continue de temps de restitution des études au fur et à mesure de l'avancement du projet</i>		
6. <i>Création d'un lieu « la maison du projet »</i>		

## GIGAFACTORY DE PRODUCTION DE BATTERIES A DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu le courrier de saisine du 24 mars 2023 et le dossier annexé de M. Gilles NORMAND, représentant la société PROLOGIUM et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, saisissant conjointement la CNDP du projet de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique à DUNKERQUE ;

considérant que :

· ce projet comporte des impacts très significatifs sur l'environnement local et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs,

après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

**Article 2 :** Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission

qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

**Article 3 :** M. Jean-Louis LAURE et Mme Anne-Marie ROYAL sont désignés garant et garante de la concertation préalable sur le projet de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique à DUNKERQUE.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente par intérim

Ilaria CASILLO

SÉANCE DU 26 JUILLET 2023

DECISION N° 2023/ 97 / PROLOGIUM / 2  
GIGAFACTORY DE PRODUCTION DE BATTERIES A DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu le courrier de saisine du 24 mars 2023 et le dossier annexé de M. Gilles NORMAND, représentant la société PROLOGIUM et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, saisissant conjointement la CNDP du projet de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique à DUNKERQUE ;
- vu la décision n° 2023/27 / PROLOGIUM / 2 du 05 avril 2023 décidant d'une concertation préalable sur le projet de Gigafactory de production de batteries à Dunkerque

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. Ces modalités pourraient être complétées lors de la validation du dossier de concertation à une séance ultérieure.

**Article 2 :** La concertation se déroulera du 22 septembre 2023 au 13 novembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président



Marc PAPINUTTI

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

DECISION N° 2023/ 106 / PROLOGIUM / 3  
GIGAFACTORY DE PRODUCTION DE BATTERIES A DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- Vu le courrier de saisine du 24 mars 2023 et le dossier annexé de M. Gilles NORMAND, représentant la société PROLOGIUM et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, saisissant conjointement la CNBP du projet de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique à DUNKERQUE ;
- Vu la décision n° 2023 / 27 / PROLOGIUM / 1 du 05 avril 2023 décidant d'une concertation préalable sur le projet de Gigafactory de production de batteries à Dunkerque ;
- Vu la décision n° 2023 /97 / PROLOGIUM / 2 du 26 juillet 2023 validant les modalités de la concertation préalable et fixant son calendrier ;

Considérant que :

- il serait bénéfique que les contributions de la concertation sur le projet PROLOGIUM, concernant les aspects transversaux du projet soient portées à la connaissance de la future concertation préalable sur le projet ORANO-XTC de création de deux usines de composants pour batteries électriques et d'une usine de recyclage de batteries à DUNKERQUE,

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1 :** Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage doit être complété par une fiche qui sera mise en ligne préalablement à la table ronde sur l'électromobilité et comportant des informations sur les besoins énergétiques globaux engendrés par les différents projets d'usines de batteries électriques dans les Hauts-de-France, pour lesquels RTE sera amené à fournir de l'énergie.

**Article 2 :** La concertation sur le projet PROLOGIUM de cellules et inlays de batteries solides à DUNKERQUE devra être articulée avec celle du projet ORANO XTC permettant, dans la mesure du possible, d'aborder les sujets communs et transversaux, notamment les impacts cumulés, la pression sur la ressource d'eau, le besoin en électricité et les garants veilleront à cette mise en cohérence des différentes concertations, y compris avec les projets en cours.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président  


Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2023.09.08 11:39:32  
+02'00'

Le Président

Marc PAPINUTTI

## La présidente

Madame, Monsieur,

Paris, le 12 avril 2023

Lors de la séance plénière du 5 avril 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garante et garant du processus de concertation préalable pour le projet de « gigafactory » de production de batteries électriques solides à Dunkerque, porté par Prologium.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121- 8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant ».

### I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit répondre et prendre en compte les questions suivantes :

- À quels besoins ce projet répond-t-il ? Quelles sont ses alternatives possibles ? Quelles sont ses conditions de faisabilité sociale ?
- Il s'agirait de la quatrième usine pour la France de batteries électriques dans cette même région, de la plus grande envergure. L'effet cumulé de la concentration de ces usines doit être questionné et notamment les besoins importants de consommation en eau, en électricité de même que le risque

industriel. De la même manière les questions de recrutements (emplois qualifiés ou non) doivent être débattus avec le public ; Vous devez faire des préconisations très précises au maître d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec le MO pour qu'il mette tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat. Ce projet lié à la transition énergétique est encore peu connu sur le territoire par le grand public.

La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir les modalités de concertation adaptées, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez une synthèse de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du dossier de concertation. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

### La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (art. L. 121-16 CE). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

### Rôle et missions des garants

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de neutralité et d'indépendance. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

### III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le Mo a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour

améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants sa clôture (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP votre analyse quant à la complétude de ces réponses au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

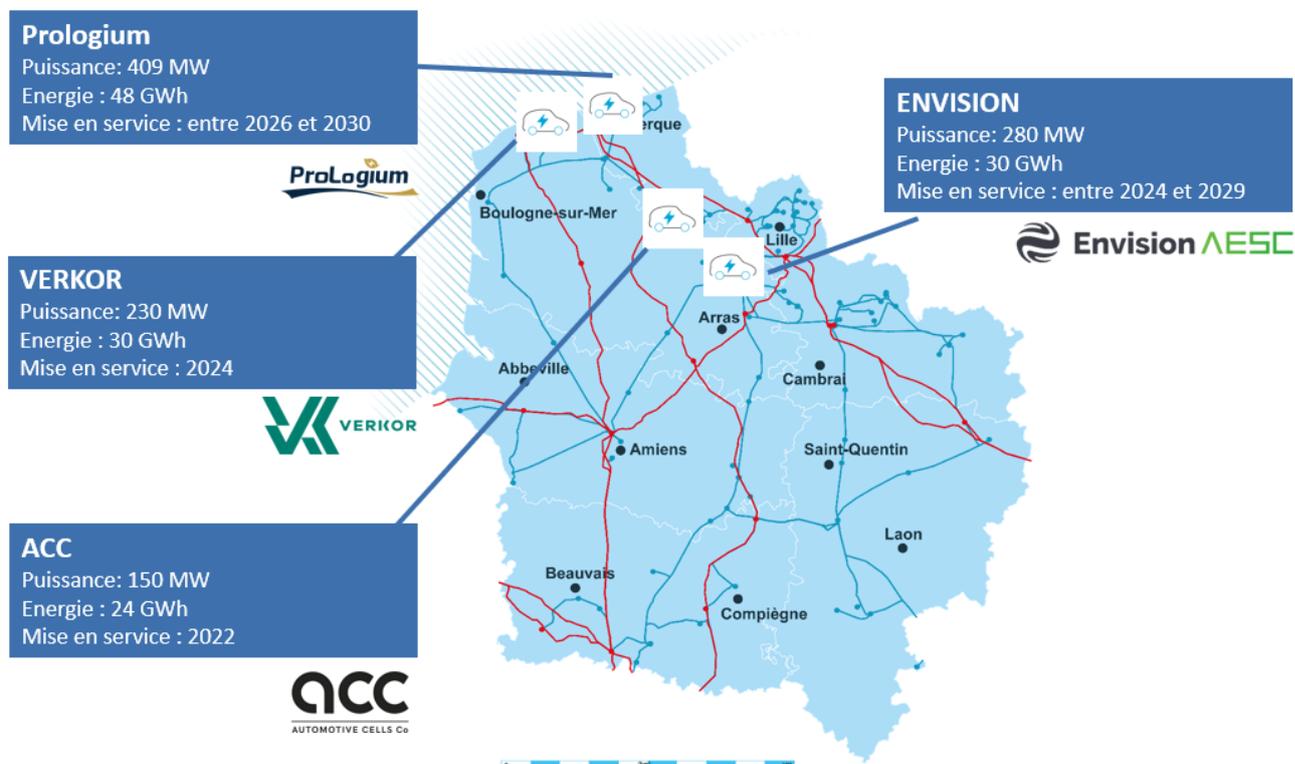
Ilaria Casillo Présidente par intérim



Madame Anne-Marie ROYAL Monsieur Jean-Louis LAURE

Garant.e.s de la concertation préalable « Gigafactory » de production de batteries électriques solides - Prologium

# L'impact de la vallée des gigafactories en Hauts-de-France sur le système électrique



La vallée des gigafactories dans les Hauts-de-France, c'est plus d'1 GW de consommation supplémentaire d'ici à 2030.

Ces besoins globaux se feront progressivement en accord la montée de charge des industriels.

## L'électricité, la clé pour atteindre la neutralité carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) projette que la consommation d'énergie finale de la France se réduira de 40 % d'ici 2050 par rapport à aujourd'hui.

C'est dans ce cadre et pour éclairer le débat public que nous avons publié l'étude **Futurs énergétiques 2050**. Atteindre la neutralité carbone implique une transformation de l'économie et des modes de vie, et **une restructuration du système électrique permettant à l'électricité de remplacer les énergies fossiles** comme principale énergie du pays.

## Un réseau de transport d'électricité qui fonctionne à l'échelle nationale et européenne

Partout en France, 24h/24 et 7j/7, le rôle de RTE est d'équilibrer en temps réel la production et la consommation d'électricité au service de tous ses clients, et plus globalement de tous les Français. **Cet équilibre est rendu possible grâce à notre réseau maillé en France** avec 106 000 km de lignes mais également grâce aux 37 interconnexions qui nous relient aux autres pays européens et nous permettent d'importer et d'exporter de l'électricité à l'échelle européenne. Et pour continuer à assurer notre mission de service public, nous anticipons les équilibres aujourd'hui et prévoyons ceux de demain.

La France a les moyens de nourrir son ambition de réindustrialisation et de décarbonation de l'industrie grâce à une électricité décarbonée et compétitive, à condition que les grandes zones d'implantation bénéficient des infrastructures nécessaires. La stratégie industrielle de la France va se traduire par une croissance de la consommation industrielle d'électricité forte et rapide dans

quelques zones du territoire. La France a la faculté d'alimenter cette croissance des besoins de l'industrie par une électricité décarbonée et compétitive en s'appuyant sur quatre leviers essentiels : sobriété, efficacité énergétique, renouvelables et nucléaire. Renoncer à l'un de ces leviers rend extrêmement difficile l'atteinte des objectifs climatiques et de sécurité d'approvisionnement. La production électrique va suivre cette croissance en développant une production renouvelable et bas carbone sur le territoire dunkerquois avec la construction d'un **champ éolien offshore** (600 MW dès 2027), de **deux nouveaux EPR2** (3 340 MW à l'horizon 2038-39) et d'une **nouvelle interconnexion avec la Grande-Bretagne** (1 000 MW).

## La transformation du système électrique dans le Dunkerquois

La zone de Dunkerque représente à elle seule 21% des émissions industrielles françaises. Les industries sont donc en train d'électrifier leurs process industriels afin de baisser significativement leurs émissions de CO2. Ainsi, les besoins en électricité de la zone de Dunkerque vont doubler d'ici 2030. Cela implique également une multiplication des demandes de raccordement dans des délais très courts au réseau de transport d'électricité par des entreprises concernées par le marché de la décarbonation.

Afin de pouvoir répondre à l'ensemble de ces demandes tout en conservant une qualité d'alimentation électrique optimale, RTE doit renforcer le réseau électrique en optimisant ses installations ou en construisant de nouvelles infrastructures de type postes et lignes électriques qui alimentent la zone.

Plus concrètement, le poste électrique à 400 000 volts de Warande, situé sur la commune de Bourbourg, sera remplacé pour des raisons de vétusté par celui de Flandre Maritime 400/225/90 000 volts sur la commune de Saint-Georges-sur-l'Aa dès 2027. Cette reconstruction de poste permettra de moderniser les installations électriques et d'accroître les capacités d'alimentation électrique de la zone. La construction d'un deuxième poste électrique à 400 000 volts, nommé Alpha, est prévue à Grande-Synthe en 2029. Ces deux nouveaux postes seront reliés par deux liaisons aériennes à deux circuits 400 000 volts, qui permettront de répondre aux besoins du réseau de transport d'électricité et des clients dunkerquois.

### Les chiffres clés

- › **1,3 milliard d'euros** : investissement de RTE sur le territoire dunkerquois
- › **3500 MW à horizon 2030** en consommation électrique supplémentaire équivalent à la consommation de 3,5 millions d'habitants
- › **1000 MW supplémentaires soit 4500 MW à horizon 2040** en consommation électrique supplémentaire équivalent à la consommation de 4,5 millions d'habitants

Pour plus d'informations sur les projets Alpha et Flandre Maritime :

- › [Reconstruction du poste de Warande : le poste de Flandre Maritime | RTE \(rte-france.com\)](#)
- › [Développement du réseau électrique pour la décarbonation et l'attractivité du Dunkerquois | RTE \(rte-france.com\)](#)

---

## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants,  
notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement  
**PROJET D'UNE GIGAFACORY DE BATTERIES SOLIDES  
DANS LE DUNKERQUOIS (Bourbourg et Craywick – 59)**

### Objet de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet d'implantation d'une usine de production de batteries solides, gigafactory, à Bourbourg et Craywick, est organisée par l'entreprise ProLogium, et par RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, co-maître d'ouvrage pour le raccordement électrique. Le projet de gigafactory pour la construction de batteries solides et son raccordement au réseau électrique sont fortement liés aux enjeux de décarbonation et participent de la dynamique de conversion à la mobilité électrique notamment encouragée par l'Union européenne. Dans ce contexte, la concertation préalable doit permettre au public tant de s'informer que de participer aux débats sur le projet lui-même, sur la technologie de ProLogium, sur l'intégration du projet et ses impacts dans le territoire, mais aussi plus largement, sur l'opportunité du projet dans le cadre des orientations européennes et françaises en termes de transition énergétique et du développement d'une "économie de la batterie" sur le territoire.

### Organisation de la concertation préalable

Le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Par sa décision n° 2023/ 27/PROLOGIUM/2 du 5 avril 2023, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable en application de l'article L.121-9 du Code de l'environnement. Par sa Décision n° 2023/97/PROLOGIUM/2 du 26 juillet 2023, la CNDP a validé les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage. La concertation préalable est organisée par ProLogium et RTE sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public qui a désigné deux garants : Madame Anne-Marie ROYAL et Monsieur Jean-Louis LAURE.

### Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du **22 septembre 2023 au 13 novembre 2023 inclus**.

### Périmètre de la concertation préalable

Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa, Gravelines, Loon-Plage, Grand-Fort-Philippe, Craywick, Dunkerque, Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Ghyvelde-les moères, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tèteghem-Coudekerque-Village, Zuydcoote, Communauté Urbaine de Dunkerque, Grand Port Maritime de Dunkerque.

### Modalités de la concertation préalable

#### - Information du public :

- › Un site internet dédié à la concertation <http://prologium.je-contribue.com/>
- › Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs des maîtres d'ouvrage disponible sur le site internet <http://prologium.je-contribue.com/> et lors des rendez-vous de la concertation.
- › Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet <http://prologium.je-contribue.com/> et lors des rendez-vous de la concertation.
- › Des annonces dans la presse quotidienne et hebdomadaire régionale.
- › Une affiche d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

#### - Participation du public :

- 3 réunions publiques en présentiel et à distance, diffusées en direct sur Zoom et sur la plateforme de la concertation :
- › Une réunion publique d'ouverture le 25 septembre 2023 à 18h00 à l'Espace Pierre de Coubertin à Bourbourg.
- › Une table ronde le 17 octobre 2023 à 18h00 au Conseil régional des Hauts-de-France à Lille.
- › Une réunion publique de partage des contributions le 7 novembre 2023 à 18h00 la Salle des Commissions de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

#### - 4 réunions publiques thématiques en présentiel :

- › Une réunion sur « l'Emploi et la formation » le 2 octobre 2023 à 18h00 à l'Université du Littoral-Côte-d'Opale à Dunkerque.
- › Une réunion sur la « Transition énergétique et rupture technologique: batteries solides » le 3 octobre 2023 à 18h00 au Pavillon des Maquettes à Dunkerque.
- › Une réunion sur « L'impact environnemental, les risques technologiques, la prévention et les travaux » le 11 octobre 2023 à 18h00 à la Salle Sportica à Gravelines.
- › Une réunion sur « L'attractivité économique, le logement et l'accessibilité » le 19 octobre 2023 à 18h00 à la Maison de Village à Craywick.

#### - Deux rencontres de proximité :

- › Une rencontre de proximité organisée les 22 et 23 septembre 2023 dans le cadre de la Fabuleuse Factory à Dunkerque.
- › Une rencontre de proximité organisée au Lycée de l'Europe le 12 octobre 2023 à 14h00 à Dunkerque.

#### - 21 registres en mairies dans toutes les communes du territoire de la concertation.

#### - 5 rencontres mobiles organisées entre le 2 octobre et le 6 novembre sur l'espace public (marchés, centre commercial...).

Les détails des rencontres de proximité et des rencontres mobiles sont à retrouver sur le site internet de la concertation : <http://prologium.je-contribue.com/>

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet <http://prologium.je-contribue.com/>, par courriel ou courrier à la maîtrise d'ouvrage : [concertation@prologium.com](mailto:concertation@prologium.com) / ProLogium, 11 Avenue Delcassé, 75008 Paris. Des réponses seront apportées aux questions posées.

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants désignés par la CNDP pour toute question relative à l'organisation ou au déroulement de la concertation préalable : [anne-marie.royal@garant-cndp.fr](mailto:anne-marie.royal@garant-cndp.fr) / [jean-louis.laure@garant-cndp.fr](mailto:jean-louis.laure@garant-cndp.fr)

#### À l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants établissent un bilan de la concertation. Il est rendu public et joint au dossier d'enquête publique. Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan des garants, ProLogium et RTE rendront publiques les mesures qu'il jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation. Ces mesures seront publiées sur le site <http://prologium.je-contribue.com/>

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.

---

